

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JUIN

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier , vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JUIN

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Elémens d'Histoire naturelle & de Chymie ;
seconde édition des leçons élémentaires sur
ces deux sciences , publiées en 1782. Par
Mr. de Fourcroy , docteur en médecine &c.
A Paris , chez Cuchet , 1786.*

ON trouve dans cet ouvrage tout ce qu'il y a de plus moderne en fait de découvertes ou de systêmes relativement aux deux sciences dont l'auteur s'est principalement occupé. Dès l'entrée du premier tome on apperçoit une physique si différente de celle des anciens , de celle même qui existoit

il y a quelques années, que les savans un peu avancés en âge auront bien du mal d'y assortir leurs idées. Il semble qu'on soit convenu depuis quelque tems, de ne plus reconnoître d'élémens, ni de substance simple. L'eau, l'air, le feu, sont regardés comme des composés; on rapporte à l'aide de ce système un grand nombre d'expériences; celles de M^r. Lavoisier paroissent décisives à M^r. de Fourcroy, en faveur de la décomposition de l'air: mais le peu d'accord qui regne parmi les sectateurs de l'opinion moderne, est encore un préjugé en faveur de l'ancienne, qui continue d'ailleurs d'avoir pour elle des observations très-embarrassantes pour les sectateurs de l'opinion contraire (a). M^r. de F. ne s'accorde pas avec M^r. Priestley dans les détails, il convient que les nouvelles expériences n'ont pu faire changer de sentiment au célèbre Macquer qui expliquoit le résultat de ces expériences d'une manière différente; l'opinion même de M^r. Lavoisier n'est point encore bien déterminée: M^r. de F. ne parle que conjecturalement de celle que cet habile distillateur paroît avoir finalement embrassée, & termine ses réflexions par un épilogue auquel les anciens physiciens & chymistes ne trouveront rien à redire. " Tel est dans ce moment

(a) Tel est l'état de l'air qui réduit au tiers de sa composition (dans le système moderne) est toujours un air parfait, bien propre à la respiration & constituant une atmosphère très-salubre, 1 Mars 1782, p. 387.

„ ment (Octobre 1784), l'état de la science
 „ chimique sur la nature de l'air & sur
 „ son influence dans la combustion (a).
 „ Nous ne prendrons pas de parti décisif
 „ sur les théories que nous venons d'exposer.
 „ Il nous suffit d'avoir démontré la nécessité
 „ de l'air pour la combustion. „ (b) —
 M^r. de Fourcroy lui-même représente l'air
 comme un corps susceptible d'une infinité de
 modifications par le moyen des corps étrangers
 qui s'y mêlent & s'y empreignent de
 toutes les manières. De sorte que tout ce que
 l'on dit des différentes espèces d'airs, s'ex-
 plique, comme nous l'avons déjà observé *,
 très-naturellement d'une seule. “ L'air, dit-il,
 „ est parfaitement inodore ; si l'atmosphère
 „ présente quelquefois une sorte de fétidité,

(a) L'indication de cette époque précise, la mobilité qu'on suppose à la chose qui s'y rapporte pour le *moment*, avertissent assez le lecteur qu'il ne doit point se précipiter dans la réforme des idées reçues sur cette matière.

(b) Je n'ai garde d'opposer quelque doute à cette assertion ; je dirai seulement que s'il faut de l'air pour la combustion, il paroît qu'il n'en faut pas beaucoup, ni qu'il soit bien libre & circulant : sans quoi comment expliquerons-nous ces grands arbres parfaitement brûlés & réduits en charbons, dans le sein de la terre, au milieu des rochers, dans des masses énormes de sel de cristal, à 5 & 7 cents pieds de profondeur ? 1 Févr. 1784, p. 295. — Voudra-t-on croire qu'une telle transmutation se fait sans combustion proprement dite, c'est-à-dire, sans l'action du feu consumant & réformant ? J'avoue que je n'oserois pas le nier, 15 Sept. 1782, p. 88.

„ il faut l'attribuer aux corps étrangers qui
 „ y sont répandus „. — Je ne serois
 donc pas surpris, si après toutes les expé-
 riences modernes, on en revint encore, &
 peut-être dans peu, à l'opinion des anciens,
 touchant une seule & unique espece d'air (a).
 Car c'est un hommage que nous leur ren-
 dons

(a) On peut remarquer en général que les
 chymistes qualifient d'*especes* les différentes
 manieres d'être d'une seule espece. Le lec-
 teur attentif ne manquera pas de faire cette
 observation en lisant ce qui est dit ici du feu,
 de la lumiere, du phlogistique &c. En faisant
 deux especes, du feu en action & du feu ren-
 fermé dans les corps combustibles, on a altéré
 l'idée simple & grande de Stahl, comme l'ap-
 pelle Mr. de F. lui-même, en ajoutant: „ Il
 „ est en effet naturel de penser que des ma-
 „ tieres qui prennent feu & continuent à brû-
 „ ler jusqu'à ce qu'elles soient entièrement
 „ consumées, doivent cette propriété au feu
 „ qu'elles récelent, & que leur combustion
 „ n'est autre chose que le dégagement du feu
 „ & son passage à l'état de liberté „. Il en
 est de même du phlogistique, si comme dit
 Macquer, ce n'est autre chose que la lumiere
 renfermée dans les corps combustibles, dé-
 gagée par l'air qui en prend la place: car
 l'air précipité est toujours de l'air, & la lu-
 miere dégagée toujours de la lumiere.... Si
 on porte la même maniere de voir sur les
 phénomènes qui ont fait décomposer les anciens
 éléments, qui ont fait multiplier les especes,
 compliqué & embarrassé les théories; la physi-
 que reviendra infailliblement à sa premiere
 simplicité. — Précipitation & excessive con-
 fiance des chymistes, 15 Avril 1779, p. 559.
 — Obscurité & incertitude de leurs expres-
 sions, 15 Avril 1779, p. 556, & de leurs no-
 tions, 1 Juillet 1780, p. 369. — Leur aver-
 sion pour les substances simples, 15 Avril 1779,
 p. 559.

16. Juin 1787.

241

donc souvent après les avoir traités d'ignorans. Je ne fais même si M^r. de F. ne leur fait pas tort dans ce qu'il dit de la pesanteur de l'air. (a)

Vient ensuite l'eau que l'on décompose de cent manières, non pas comme ci-devant pour en faire de la terre, abaisser l'océan, & laisser enfin le globe à sec; non, ce système est passé de mode. On s'est enfin convaincu que la mer ne décroissoit pas (b). Il a donc

(a) « La pesanteur de l'air, dit-il, n'a été
» bien constatée que vers le milieu du siècle
» dernier, quoiqu'on assure qu'Aristote scût
» qu'une vessie remplie d'air étoit plus pesante
» que lorsqu'elle étoit vuide. Les anciens
» n'avoient aucune idée de la pesanteur de l'air, & ils attribuoient à une espèce
» de qualité occulte qu'ils appelloient *horreur*
» *du vuide*, tous les phénomènes dûs à cette
» pesanteur ». N'est-il pas vrai que sans la
» pesanteur toute la nature se confondroit & se
» dissoudroit, que la pesanteur, gravité, gravitation des corps vers la terre, est une des
» grandes loix de conservation, la seule loi de
» l'ensemble & de l'union de tout ce qui existe?
» Et de ce que nous appelons pesanteur, avons-nous
» une idée plus nette, plus détaillée que les anciens
» n'avoient de cette même loi qu'ils appelloient *horreur du vuide*,
» dénomination si bien assortie aux effets de la
» chose, à sa cause finale & à son dernier résultat?
» . . . Seul point de vue où les anciens ont
» quelque tort dans cette affaire, *Observat. philos.* p. 70. édit. de 1778.

(b) 1 Août 1780, p. 514. — 1 Déc. 1785, p. 482. — *Examen des Epoques* n^o. 97 & 120 ou bien p. 118 & 147, selon les diff^{er}. édit. — *Cat. philos.* p. 64. — *Observat. philos.*

P.

fallu décomposer l'eau de manière à pouvoir la récomposer, afin que la même masse & le même volume en subsistassent toujours. On l'a composée d'air pur & de gaz inflammable, puis décomposée par plusieurs combustibles qui en ont dégagé le gaz, enfin récomposée en brûlant du gaz inflammable avec de l'air pur (a). Mais quand on considère toutes ces expériences, sans perdre de vue l'importance de l'eau dans toute la nature, son mélange & sa combinaison infiniment variés avec tout ce qui existe, on ne les regardera pas comme

Lettr.
phys. &
mor. t. 2.
p. 282.

p. 178. « L'ensemble de Venise, dit Mr de
„ Luc, est une preuve incontestable que la
„ mer ne baisse point; quand les habitans de
„ Padoue & des villes voisines vinrent se ré-
„ fugier dans ces lagunes, pour se soustraire
„ à la domination des peuples du Nord; il
„ falloit bien que les îles dont ils prirent
„ possession, fussent déjà à l'abri des inonda-
„ tions au même degré qu'elles le sont au-
„ jourd'hui; sans cela elles eussent été inha-
„ bitables. Il y a donc au moins douze sie-
„ cles que le limon qui fait le sol de Venise,
„ étoit à cette même élévation au-dessus du
„ niveau de la mer où nous le voyons en-
„ core. »

(a) Cela ressemble beaucoup à l'opinion de Plutarque, qui ne doute pas que les fontaines ne fussent une combinaison de certaines parties de l'air avec certaines particules de terre, & qu'elle ne s'élaborât dans les montagnes *comme le lait dans les mammelles des femmes*... On voit qu'aucun de nos systèmes n'est moderne, & que toutes les découvertes du siècle aboutissent constamment à quelque chose de vieux. — 1 Mars 1784, p. 349. — 1 Déc. 1784, p. 499. — 15 Juin 1785, p. 276. — 15 Mai 1786, p. 103.

me des preuves décisives contre sa simplicité.
M^r. de F. convient qu' " il n'y a pas de
" corps susceptible d'un plus grand nom-
" bre de combinaisons que l'eau; aussi l'a-
" t-on appelée depuis longtems, le grand
" dissolvant de la nature. Telle est la raison
" pour laquelle les eaux de la mer, des lacs,
" des fleuves, des rivières, des sources & des
" fontaines, ne sont pas à beaucoup près pu-
" res, & pourquoi elles contiennent toutes
" différens corps étrangers, & sur-tout des
" matières salines. Elle s'unit à l'air de deux
" manières: 1^o. Elle absorbe ce fluide élas-
" tique & s'en charge dans son état de li-
" quidité. Il est même démontré que c'est à
" cette combinaison avec l'air, qu'elle doit sa
" saveur vive & agréable. On y reconnoît
" l'existence de ce fluide par la machine
" pneumatique; à mesure que le vuide s'o-
" pere, l'air mêlé & dissous dans l'eau s'en
" dégage sous la forme de bulles. En distil-
" lant de l'eau dans un appareil pneumato-
" chymique, on obtient l'air qui y étoit
" contenu. Lorsqu'on la fait bouillir, les
" premières bulles qui s'en élèvent, sont dues
" à l'air; & l'eau qui l'a perdu, n'a plus
" sa même légèreté & sa même sapidité.
" On lui rend ces deux propriétés en la
" laissant exposée pendant quelque tems au
" contact de l'atmosphère, ou en l'agitant
" fortement. 2^o. L'air la dissout & la rend
" élastique & invisible comme lui, lorsqu'il
" jouit d'un certain degré de chaleur. Plus
" il est chaud, & plus il tient d'eau en

„ dissolution. M^r. le Roi, médecin de Mont-
 „ peller, a examiné dans le plus grand
 „ détail, l'état de l'eau dans l'athmosphere.
 „ Les expériences ingénieuses qu'il a faites
 „ sur cet objet, ont prouvé que l'air chaud
 „ le plus sec, renfermé dans un flacon, &
 „ refroidi jusqu'à une certaine température,
 „ laisse précipiter en gouttelettes l'eau dont
 „ il est chargé; que cette dissolution a
 „ différens points de saturation, qui dépen-
 „ dent de la chaleur de l'athmosphere; que
 „ cette eau se précipite la nuit & constitue
 „ une espece de rosée particuliere. Il a mê-
 „ me pensé d'après ces faits, que les va-
 „ riations dans la pesanteur de l'athmosphere,
 „ dépendent en partie de cette eau qui y est
 „ contenue en différentes quantités, suivant
 „ sa température „. En portant la même
 attention sur les autres phénomènes que pré-
 sente l'extrême divisibilité & fluidité de l'eau,
 sa pénétrabilité & ses combinaisons infinies,
 on ne fera nulle part tenté de croire qu'elle
 change de nature.

Un des plus spécieux argumens des adver-
 saires de la simplicité de l'eau, c'est l'expé-
 rience de l'eau-de-vie brûlée, dont le résidu
 est après la combustion plus pesant qu'avant
 la séparation de la partie spiritueuse. Ce que
 M^r. Lavoisier attribue à la transmutation de
 l'air en eau, est l'effet d'une cause beau-
 coup plus naturelle & plus simple. Pourquoi
 un vin évaporé est-il plus pesant qu'un vin
 frais, un vin sans force qu'un vin spiritueux,

15. Juin 1786.

245

un cadavre qu'un corps vivant * ?... Le prétendu changement de l'eau en air inflammable, ne soutient pas davantage l'examen d'un observateur attentif & judicieux *... Les expériences sont sans doute les meilleures preuves en fait de physique, mais on les confond souvent avec la manière de les envisager, de les expliquer, & avec les conséquences qu'on en tire tant bien que mal.

M^r. de F. croit avec plusieurs physiciens modernes, que l'état naturel de l'eau, c'est la glace. Pour des raisons qui me paroissent solides, j'ai soutenu le contraire. Pourquoi toutes les matieres figées ou glacées se retirent-elles, & la seule eau augmente-t-elle de volume lorsqu'elle passe à l'état de glace ? M^r. de F. répond que " ce n'est point l'eau „ même qui a acquis plus de volume ; mais „ que c'est à l'air séparé de ce liquide par „ la congélation, qu'il faut attribuer cette „ dilatation „. Mais outre que cette *attribution* est sans preuve, pourquoi la même séparation n'a-t-elle pas lieu ou ne produit-elle pas le même effet dans les autres liquides & matieres en fusion, dès qu'elles prennent consistance ? — A la p. 201 M^r. de F. rend raison de la légèreté spécifique de la glace, en l'attribuant à la *grande quantité d'air interposé que l'eau contient*. Si l'eau contient cet air, l'air n'en a donc pas été séparé..... Et qu'on ne dise pas que par la glace il se fait une décomposition de l'air & du gaz ; car il s'ensuivroit que la glace n'est pas de l'eau, mais précisément du

* 1 Juill.
1785, p. 352.

* *Ibid* p.
351. — Ré-
futé par le
P. Fonta-
na, 1 Déc.
1785, p. 506.

gaz. Et d'ailleurs, pourquoi la décomposition augmenteroit-elle le volume? — A ces considérations physiques on en peut joindre une métaphysique ou cosmographique: c'est que les corps sont censés être dans leur état naturel, lorsqu'ils sont tels qu'ils doivent être pour remplir leur destination, pour occuper la place qu'ils doivent tenir dans la nature. C'est ainsi que les métaux sont fixes & n'entrent en fusion qu'au besoin. L'eau pour être un des grands agens de la nature, doit être liquide, & il est à croire que le Créateur l'a fait telle.

La distinction des corps argilleux & calcaires est traitée avec assez de circonspection. M^r. de F. est moins prompt à embrasser sur cet article les opinions nouvelles. Il ne veut pas reconnoître la terre vitrifiable pour la terre élémentaire & primitive. Et pour ce qui est des calcaires, il croit ne devoir embrasser aucun des systèmes imaginés sur leur nature constitutive. Après avoir dit que selon plusieurs physiciens la matiere de la chaleur est combinée dans la chaux, & que c'est à son dégagement que sont dues la lumiere apparente apperçue par Meyer & par M^r. Pelletier, l'ébullition, la vaporisation de l'eau &c, il ajoute: " On ne con-
 „ noît point encore les principes & la compo-
 „ sition de la chaux, & on ne peut point
 „ assurer si elle est le produit d'une atténua-
 „ tion & d'une préparation particulieres de
 „ la terre vitrifiable ou argilleuse par l'action
 „ des organes des animaux; quoique cela

15. Juin 1787.

247

„ paroisse vraisemblable à de très-grands natu-
„ ralistes. Il semble à la vérité être hors de
„ doute qu'elle est formée par les animaux
„ marins, & que c'est dans l'eau que les
„ principes qui la constituent, sont réunis &
„ combinés par la vie des êtres organiques;
„ mais tout ce qu'on ajoute à cet aperçu
„ général, ne mérite point la confiance des
„ personnes qui ne se livrent qu'à des étu-
„ des exactes, & qui préfèrent les faits aux
„ hypothèses „. Si je tiens bien la marche de
l'ancienne logique, il y a dans ce passage
une contradiction faillante. *On ne peut point
affirmer que la chaux est le produit de l'ac-
tion des organes des animaux; & il est hors
de doute qu'elle est formée par les animaux
marins, & que c'est dans l'eau que les prin-
cipes qui la constituent, sont combinés par la
vie des êtres organiques.* Ce que c'est que
l'envie de flatter ou de ménager des hom-
mes célèbres, mal-adroitement combinée avec
la répugnance de dire des choses absurdes!
Écoutons des gens qui ne sont asservis ni à
de grands noms ni à de fameuses hypothe-
ses, & ils nous apprendront que la distinc-
tion des matières argilleuses & calcaires n'a
pas besoin de telles hypothèses. “ On ne sau-
„ roit, dit M^r. Collini, déterminer les chan-
„ gemens auxquels peut être assujettie la
„ même terre, ou par une décomposition,
„ ou par une séparation, ou une extrac-
„ tion naturelle, ou à l'aide d'un intermède
„ inconnu; ni connoître tous les sels qui
„ peuvent se former ou se volatiliser dans

*Voyage mi-
néral. p.*

176.

le tems même de ces vicissitudes, & par
une suite de ces changemens ; transmuta-
tions mystérieuses, que la nature peut ef-
fectuer de mille manieres, & sur lesquelles
nous devons tâcher d'avoir toujours les
yeux ouverts. On voit qu'on ne sauroit
positivement affirmer que d'une substance,
quelque pure qu'elle nous paroisse, il ne
puisse naître qu'une substance de la mê-
me nature. Ainsi nous ne pourrions pas
démontrer que l'argille, dont la nature
& les propriétés ne nous sont pas connues,
quels que soient les essais qu'en ont fait
d'habiles chymistes, ne peut jamais rien
produire de calcaire, & qu'une terre cal-
caire ne peut jamais donner naissance à
aucune substance argilleuse.... La terre
particuliere, qui réunie avec l'acide vitrio-
lique, fait la base de l'alun, est une des
parties constituantes de l'argille : cependant
cette terre d'alun est douée de quelques-
unes des propriétés des terres calcaires dans
ses autres effets. Etoit-on fondé à trouver
absurde l'opinion de M^r. Ludwig, qui
pensoit que la craie pouvoit avoir été for-
mée par une argille qui avoit perdu son
principe glutineux ?.... Tout ce qu'on a
pu opposer de plus solide à ces opinions,
c'est qu'on ne peut pas faire de la chaux
avec de l'argille ; mais c'est ce que ces
hommes célèbres n'ont certainement pas
ignoré avant de proposer leurs idées à ce
sujet. Ces opinions me paroissent mériter
d'autant plus d'attention, qu'elles tendent

„ à ramener le système des choses créées, à
 „ des principes plus simples & plus dignes
 „ de l'Auteur de la nature. „

Mais rien n'est plus propre à confondre
 d'inutiles spéculations sur cette matiere, &
 sur-tout l'origine marine & coquilliere de la
 chaux, que la nature des sables qu'on voit
 aux environs de Maestricht. “ Les corps
 „ marins, dit M^r. de Luc, sont en plus
 „ grande quantité dans ces collines que dans
 „ la plupart des montagnes calcaires. Cepen-
 „ dant ils y sont renfermés dans un sable
 „ vitrescible, qu'ils n'ont point du tout al-
 „ téré. Dans ces immenses bancs, qu'ils for-
 „ ment presqu'en entier, le sable qui remplit
 „ leurs interstices, est vitrescible, tout com-
 „ me celui des couches où l'on n'en trouve
 „ point „. Et après avoir parlé de la diffé-
 rente nature de ces collines, il continue de
 la sorte : “ Il y auroit donc dans l'étendue
 „ de trois ou quatre lieues, trois différentes
 „ chaînes de collines ; l'une, dont les ani-
 „ maux marins n'auroient point calcarisé les
 „ matieres vitrescibles premieres ; ou bien,
 „ dont la matiere calcarifante, aux coquilles
 „ près, se seroit dissipée. La seconde, où les
 „ débris des corps calcaires marins auroient
 „ formé un sable jaunâtre, grené, angulai-
 „ re, homogène, foiblement endurci, resté
 „ calcaire. La troisieme, où ces mêmes
 „ débris, toujours calcaires, formeroient une
 „ pierre d'un gris noir, très-dure, parsemée
 „ de veines de spath. Et dans ces trois chaî-
 „ nes si différentes, les corps marins se trou-

veroient

I Avril
 1787, p. 513.
Lett. phys.
 & *mor.* t. 4.
 p. 112.

T. 4. p. 125.
 Collines
 de Tongres
 qui s'étend-
 dent jus-
 qu'à Maes-
 tricht à
 gauche du
 chemin, 1
 Déc. 1785,
 p. 492.

Collines
 de Can &
 de St. Pier-
 re, Pierres
 de Viset.

„ veroient cependant parfaitement distincts ,
„ sans aucune gradation , qui , passant de la co-
„ quille entiere , ou de ses fragmens bien con-
„ noissables , à la poudre plus ou moins durcie
„ ou encore désunie , nous montrât clairement
„ que l'une vint de l'autre , ? Combien de
fois ai-je fait sur ce même local , sur la nature
& la distribution de ces collines , les mêmes ré-
flexions ! A portée de vérifier la chose par moi-
même , aiant habituellement sous les yeux les
faits de la nature , qu'ai-je dû penser de tant de
pénibles systêmes imaginés sur les fables &
les pierres ? J'ajouterai une chose que bien des
gens regarderont comme une illusion pitoïa-
ble , une *absurdité en physique* , & qui n'en
est pas moins réelle , & qu'il sera aisé de vé-
rifier encore ailleurs , quand on observera
sans préjugé , avec l'attention & l'impartia-
lité convenables. J'ai vu des briques & des
pierres , pierres ordinaires du pais (pierres
de grès) changées dans l'espace de 5 à 6 sie-
cles , en marbres de presque tous les genres
& couleurs. Les briques y étoient amalga-
mées & encore connoissables , souvent vein-
nées & devenues marbre elles-mêmes. La
végétation qui recouvroit & séparoit ces corps
lapidaires , les esprits minéraux , & d'autres
agens les pénétoient de divers suc , qui se
croisoient , se remplaçoient , changeoient la
même pierre déjà devenue marbre , en un
marbre différent. De beaux & grands pou-
dingues présentoient d'une maniere précise ,
la nature & la forme de leurs pieces consti-
tuantes. Oui , j'ai vu & bien vérifié tout
cela

15. Juin 1787.

251

cela avec des gens attentifs, instruits, voyant & jugeant bien; & nous avons pris en pitié l'esprit de système, auquel il faut tant de siècles & de si étranges causes pour expliquer ce que la nature exécute avec une aisance, une simplicité & une économie de tems admirables.

En parlant de la formation des basaltes, M^r. de F. n'hésite pas à se déclarer pour l'action du feu, malgré les preuves de fait les plus propres à établir l'opinion contraire. Sans rien répéter de ce que j'ai dit là-dessus soit dans l'*Examen des Epoques*, soit dans différens articles de ce Journal (a), je prie mes lecteurs de jeter un coup d'œil sur la magnifique grotte de basaltes dans l'île de Staffa (b); cette grotte placée sur le bord de l'Océan, & dont la mer occupe le fond, marque son origine par sa situation; une submersion même passagère, une marée extraordinaire l'explique tout naturellement: quant aux volcans, elle n'en présente pas le moindre vestige. — J'ai demandé ailleurs pourquoi aucun des volcans aujourd'hui en action, ne produisoit des basaltes. Je vois par un passage de M^r. de Lue que cette ques-

P. 157,
ou p. 125.

tion

(a) 15 Févr. 1785, p. 255 & 267, & autr. *ibid.*

(b) Île de l'Océan britannique, une des Hébrides à l'Ouest de l'Ecosse. Cette grotte est fidèlement & pittoresquement dessinée dans le nouveau *Recueil de voyages au Nord* &c. A Genève 1785, p. 232.

*Lett. phys.
& mor. t. II.
p. 478.*

*Tome II
p. 479.*

tion est embarrassante pour les basalto-volcanistes. “ Ce qu’il y a de remarquable à „ l’égard de la lave sous cette forme , c’est „ que les volcans actuels n’en forment plus. „ On a trouvé, il est vrai, des basaltes „ près du Vésuve & de l’Etna; mais c’est „ dans les laves de dates inconnues. Il y „ en a beaucoup en Islande, où le mont „ Hécla jette encore des laves; mais à ce que „ m’ont assuré Monsieur Banks, & les doc- „ teurs Solander & Lind, qui ont observé „ cette circonstance, les habitans n’ont au- „ cune connoissance de l’origine des *laves* „ changées en basaltes, quoiqu’ils datent „ leurs observations de 7 à 800 ans „. Après „ avoir fait de vains efforts pour soutenir la „ même opinion que M^r. de F., il finit par en „ revenir à l’action de l’eau. “ Ce sont, dit-il, „ des matieres qui se sont groupées en se „ refroidissant, à la maniere des régules de „ différens minéraux, comme l’antimoine, l’ar- „ senic, l’étain fin, le léton de premiere fon- „ te (a); ou comme l’amidon; ou encore com- „ me certaines marnes, qui se sont réguliè- „ rement gercées en durcissant „. L’amidon „ & les marnes ne souffrent de retrait que „ par l’action & la soustraction de l’eau; si M^r.

* 15 Sept. 1783, p. 92. (a) Nous avons observé ailleurs, que les ma-
tieres fondues ne souffrent, lors du refroidisse-
ment, aucun retrait*. L’antimoine dont parle
ici Mr. de Luc, se change en un verre de cou-
leur hyacinthe, & ne présente rien d’analogue
aux basaltes, non plus que les autres
demi-minéraux mis en fusion.

15. Juin 1787.

253

de Luc avoit commencé par-là, il se seroit épargné plus d'un embarras.

Dans les objets métaphysiques qui sont traités dans cet ouvrage, je dois souvent m'éloigner de l'opinion de l'auteur, plus encore que dans les objets de physique. A en croire M^r. de F., si l'homme a plus d'intelligence que la brute, c'est que son cerveau est *plus volumineux & mieux organisé* (t. 4. p. 308). Fausseté démontrée par le fait, par le cerveau du veau, par le cerveau des enfans proportionnellement plus grand que celui de l'homme, mais sur-tout par le cerveau du singe, si semblable à l'homme que l'anatomie de l'un peut servir à celle de l'autre, & qui a cependant moins d'intelligence qu'un merle *. *Le cerveau du singe*, dit M^r. de Buffon, *est absolument de la même forme & de la même proportion, & cependant il ne pense pas* (Hist. nat. t. 14. p. 61) (a). — Mr. de F. ajoute: *en récompense chez les quadrupedes les nerfs sont plus sensibles & les organes plus aiguisés.* Voilà donc une compensation qui malgré la

* 15 Avril
1781, p. 559.
— 15 Juill.
1783, p. 413.

(a) Ajoutons qu'il y a certaines maladies où, suivant la remarque du célèbre Haller, le cerveau se consume sans que le malade perde rien de ses facultés intellectuelles; qu'il y a des singes & des cétacées, qui proportionnellement au volume de leurs corps, ont plus de cerveau que l'homme; que l'éléphant, quoiqu'il ait plus d'instinct qu'aucun des animaux, a cependant le cerveau plus petit que la plupart d'entre eux, relativement au volume de son corps &c. &c. (voyez les *Refl. philos.* sur le système de la nat. par Mr. Holland 1775 p. 60).

prétendue inégalité du cerveau, doit donner l'intelligence à la brute. — P. 311 cette *sensibilité* de la brute fait place à celle de l'homme. *La sensibilité est la fonction dont l'homme jouit dans une beaucoup plus grande étendue que les autres animaux. C'est elle qui le distingue & le place à leur tête....* Que faire de tout cela? Je l'ignore; à moins d'appeller les harengs avec M^r. Valmont de Bomare, ou les fourmis blanches avec M^r. Smeathman, pour leur donner le premier degré d'intelligence, & finir ainsi toute contestation. Mais que deviendra la théorie du cerveau? Celui des harengs est bien mal fourni.

1 Avril
1787, p. 486.



La Tobiade, ou Tobie secouru par l'Ange.
Poëme épique en dix chants. Par Mr.
*l'abbé L***. A Sedan, chez Charles Mo-*
rin. 1786.

IL seroit difficile de choisir un sujet de poëme qui réunît plus d'intérêt & produisît des sentimens plus honnêtes & plus précieux. La constance du juste, sa confiance couronnée, la tendresse paternelle, la piété filiale, une attentive & toute-puissante Providence; tout cela concourt à former la touchante histoire de Tobie. Il y a peu de livres dans l'ancien Testament, qui présentent plus de leçons & d'exemples de vertu. Cette confi-
dération

dération suffiroit pour ne pas juger sévèrement un poëme qui ne peut faire que de bonnes impressions sur les lecteurs, & contraste avantageusement avec les futiles & dangereuses productions dont nous sommes inondés. Mais il y a plusieurs morceaux qui n'ont pas besoin d'indulgence; l'auteur à la vérité assez inégal, & quelquefois fort au-dessous de la moyenne région du Parnasse, s'élève souvent avec un vol altier & rapide; il réussit surtout dans ses comparaisons, qui pour l'ordinaire sont très-justes & donnent à ses pensées le développement le plus satisfaisant. Plusieurs de ses descriptions sont bien nourries, vivantes & pittoresques. Voici, par exemple, comme M^r. L*** a rendu ces paroles de la Vulgate: *Tunc Raphaël Angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Egypti*:

Tob. 2.

Il dit: & sur le champ l'Ange quittant son
glaiue

Enchaîne le démon, prend son effor, l'enleve,
Sans écouter les pleurs & les cris éclatans
Du monstre qui frémit, hurle & grince les
dents.

C'est ainsi quelquefois qu'au sein de la Lybie,
On voit sur un serpent fondre une aigle hardie,
Le presser, l'emporter dans le vuide des airs,
Sans craindre les efforts de l'animal pervers,
Qui d'un dard impuissant sans cesse la menace,
Et de sa queue envain l'entortille & l'embrasse.

Vers la source du Nil, est un désert affreux,
Grand, immense, habité par des monstres hideux.

On n'y voit point les fleurs, ni la douce verdure,

Dont le riche printems embellit la nature.
La plaine n'y présente à l'œil du voyageur,

Que des sables mouvans aiant du feu l'ardeur ;
 Ou des monts calcinés , dont la cime fumante
 Vomit , avec la flamme , une cendre brûlante.
 Au lieu des doux concerts & du chant des

oiseaux ,
 Qu'accompagne le son des tendres chalumeaux ;

C'est un murmure affreux : les cieus mêmes
 frémissent

Du fracas , dont au loin les rochers retentissent.

On voit siffler , rugir , hurler de toutes parts
 Les serpens , les lions , les ours , les léopards ,
 Qui s'attaquent entr'eux , & se livrent la guerre ;

A tout ce bruit , se joint le fracas du tonnerre ,
 Qui gronde & qui toujours lançant d'horribles
 feux ,

Porte l'effroi , l'horreur & la mort en tous
 lieux.

Au lieu des doux zéphyr , dont les tièdes
 haleines

D'un vent délicieux rafraichissent nos plaines ,
 Dans ce climat brûlant regne un air enflammé ,
 Nuisible au voyageur , qui débile & pâmé ,
 Pour étancher sa soif , cherche envain quelque
 source.

C'est-là que Raphaël vint terminer sa course.

Il descend , & dépose en ces tristes déserts
 Son captif , qui grondant secoue envain ses
 fers.

Sur un roc sourcilleux fortement il l'attache ;
 Rive même les cloux , pour que rien ne l'arrache.

Puis reprenant la forme & les traits d'un mortel ,

Cet Ange , avant le jour , rentra chez Raguel.

Si l'on est fâché de ne pas trouver par-tout
 la même touche , on voit au moins par plus
 d'un trait , jusqu'où le jeune poète pourra
 atteindre , lorsqu'il contiendra par des regles
 sévères une facilité excessive , & gouvernera
 sa verve avec moins d'indulgence. — Il

Il y a çà & là des pensées qui ne paroissent pas exactes & qu'il faut saisir avec une certaine latitude. Par exemple. L'Eternel résolu de récompenser les vertus du vieux Tobie, dit :

Je le veux ; autrement qui parmi les mortels
Voudroit de quelques dons honorer mes au-
tels ?

Les peines & les récompenses temporelles ne sont pas des motifs nécessaires & exclusifs de fidélité & de vertu : puisque l'impie triomphe quelquefois jusqu'à la mort & que le juste meurt dans l'opprobre ; quoique dans l'ancienne loi, la justice de Dieu différât plus rarement l'exécution de ses arrêts au-delà du terme de la vie. Le poëte a imité ces vers du I. liv. de l'Enéide :

.... *Et quisquam numen Junonis adoret
Præterea, aut supplex aris imponat honorem ?*

Le beau cantique qui termine le livre de Tobie, image touchante de l'Eglise qui après l'oppression & les souffrances, brille d'une clarté nouvelle (a), est très-bien rendu dans les vers suivans :

Tu gémiras longtems sous le sac & la cendre ;
Mais à tes pleurs enfin sa bonté doit se rendre.
Tu

(a) *Jerusalem civitas Dei . . . Luce splendida
fulgebis : & omnes fines terræ adorabunt te.*

*Nationes ex longinquo ad te venient : & mu-
nera deferentes, adorabunt in te Dominum, &
terram tuam in sanctificationem habebunt.*

Nomen enim magnum invocabunt in te.

*Maledicti erunt qui contempserint te : & con-
demnati*

Tob. xxi.
v. 11 &
seq.

Tu verras, quelque jour, tes citoiens errans
Raccourir dans ton sein, de cent lieux dif-
férens :

Ta tête brillera d'une vive lumière :
Ton nom retentira jusqu'au bout de la terre ;
Les peuples éloignés, t'apportant leurs présens,
Viendront se faire inscrire au rang de tes en-
fans ;

Et des climats brûlés, où se leve l'aurore,
Viendront louer ce Dieu, qu'en ton temple
on adore.

Tu verras sous tes pieds ramper tes ennemis ;
Tu te réjouiras du nombre de tes fils,
Qui se multipliant, comme grains de poussière,
Avec des cris de joie entoureront leur mere.
Ô mon cœur, bénis Dieu, qui selon tes desirs,
D'un peuple malheureux exauce les soupirs.
O si de mes enfans se trouvoit quelque reste,
Pour contempler Sion, dans sa beauté céleste !
Si moi-même à ce point je pouvois être heu-
reux !

Sion n'aura purlors rien de défectueux ;

*demnati erunt omnes qui blasphemaverint te :
benedictique erunt qui edificaverint te.*

*Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam
omnes benedicentur, & congregabuntur ad Do-
minum.*

*Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent
super pace tuâ.*

*Anima mea, benedic Dominum, quoniam libe-
ravit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribu-
lationibus ejus, Dominus Deus noster.*

*Beatus ero, si fuerint reliquie seminis mei ad
videndam claritatem Jerusalem.*

*Porte Jerusalem ex sapphiro & smaragdo edi-
ficabuntur : & ex lapide pretioso omnis circuitus
murorum ejus.*

*Ex lapide candido & mundo omnes platee
ejus sternentur : & per vicos ejus alleluia can-
tabitur.*

*Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, &
sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam.
Amen.*

15. Juin 1787.

259

Le saphir , l'émeraude embelliront ses portes ;
Les diamans luiront sur ses murailles fortes ;
On marchera sur l'or ; & tous ses carrefours ,
Des louanges de Dieu retentiront toujours.



Observations sur un ouvrage intitulé Institutions theologicæ. A Maestricht & à Liege 1787.

C E titre est une bêtise d'un imprimeur étranger , qui a jugé à propos de réimprimer l'article du Journal , où je rendois compte des *Observations* d'un théologien orthodoxe sur ces *Institutiones*. Au lieu de mettre simplement *Extrait du Journal &c.* , il a mis en titre l'ouvrage qui fait l'objet de cet article. A cela près , je pense qu'il a bien fait de multiplier un avertissement qui ne sauroit être trop répandu , pour prémunir les jeunes théologiens contre un ouvrage foncièrement infecté du fanatisme qui a produit les scènes de St. Médard , & qui continue à troubler l'Eglise de toutes les manières. Quoique aujourd'hui l'esprit des *Institutiones* soit bien connu & que les erreurs des rédacteurs soient mises au grand jour , elles ne laissent pas d'avoir de la vogue par les intrigues de quelques moines & autres dévôts du diacre Pâris. On les enseigne dans quelques couvens & même dans un séminaire épiscopal de la province d'Artois , où pour surcroît de précaution on donne aux candidats du sacerdoce

* 15 Oct.
1785, p. 272.

* 15 Avril
1787, p. 569.

doce le *Catéchisme de Naples* *, quoique le prélat dans une lettre pastorale, dont nous avons fait l'éloge *, n'ait eu garde de recommander ces ouvrages. A l'instance d'un homme zélé & pieux, j'avois fait quelques additions à cet article, & c'est dans cet état qu'il vient d'être reproduit.



Abrégé de l'Histoire ancienne de Monsieur Rollin, par Mr. l'abbé Tailhié, prêtre, Cinquieme édition, soigneusement revue, corrigée & augmentée d'une table géographique, par l'auteur. Avec les figures & indices nécessaires. A Liege, chez J. F. Bassompierre. 1787. 5 vol. in-12.

Cet *Abrégé* est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en expliquer la nature, le but & l'utilité. Ceux qui trouvent l'*Histoire ancienne* de Rollin trop détaillée & trop prolixe, sont charmés d'en trouver les traits principaux resserrés dans un espace plus étroit.

* 1 Mars
1783, p. 320.

L'éloge que nous avons déjà eu occasion de faire des presses de M^r. Bassompierre *, nous le répétons volontiers à l'occasion de la nouvelle édition de cet *Abrégé*. La beauté & la correction des livres ne fait pas cependant ce qui donne le plus de splendeur à sa typographie; c'est bien plus encore l'usage exclusif qu'il en fait, pour multiplier & perpétuer de bons ouvrages, prêts à être étouffés

15. Juin 1787.

261

fés & ensevelis à jamais dans la masse du produit de la plus maussade & la plus pernicieuse fécondité. *J'ai cru*, dit-il, dans l'épître dédicatoire à l'évêque & prince de Liege, *devoir consacrer un art, devenu aujourd'hui l'instrument de la frivolité & de la corruption, à l'impression d'ouvrages connus par les fruits qu'ils ont produits & le suffrage des hommes vertueux.*



*Pensée de Mr. Bernardin de St. Pierre,
mise en vers par Mr. Courtois de Longuion.*

Que nos riches seigneurs font d'excellentes choses!

Dans Salency l'on voit ces grands
A la vertu donner des roses
Comme à Paris au vice offrir des diamans.



Fable.

Pour montrer à son fils le prix de nos richesses,

De ces biens dont nous savourons,
Aux dépens des vertus, les sublimes poisons,
Et qui d'amour souvent achètent les caresses,
Damis jetta dans le creux d'un ruisseau

Un effet riche & beau.

Qu'arriva-t-il ? L'effet, sans en remplir le vuide,
En s'enfonçant troubla l'onde limpide.

Sachez, vous dont Plutus a reçu des autels,
Que de tels biens sont des maux très-réels.

Ils vont porter le trouble au cœur qui les souhaite,

Et sont loin de l'emplir durant qu'il les possède.

Par le même.



Fable.

UN peintre possédé par un goût singulier
 Mettoit dans un tableau du jugement dernier
 * Il paroît Les portraits déplacés de la mythologie *.
 que l'au- A côté des démons il peignoit une orgie ;
 teur parle Ici des malheureux fuyant le noir séjour,
 d'un ta- Et là les dieux impurs de l'olympé & de l'on-
 bleau de -de,
 Michel- Les chars brillans de l'aurore & du jour,
 Ange. Des lys foulés par Glycère & l'Amour,
 Et Bacchus empourprant une vigne féconde.

Quel est ce peintre, ami lecteur ?
 C'est ce fécond, mais imprudent auteur,
 Qui mêle à des choses sublimes
 Ses erreurs & même ses crimes.

Par le même.

*Les Rossignols & les Grenouilles.*

Fable. Par M^r. C * *.

A U bord d'une eau les Rossignols chan-
 toient
 Et les Grenouilles coassoient.
 Les bergers du voisinage
 Admiroient les accords des hérauts du prin-
 tems :
 Les hôtes du marécage
 S'attribuèrent cet encens.
 Orgueil, arrogance, ineptie
 Marchent souvent de compagnie.





☞ J'approuve très-fort les réflexions contenues dans une lettre de Wurtzbourg, sur les faits dogmatiques & sur l'autorité de l'Eglise en cette matiere. Ce que j'ai dit là-dessus dans le dern. Journ. p. 186, ne regarde uniquement que la trop grande étendue ou rigueur qu'on pourroit donner à cette vérité, pour regarder comme hétérodoxes quelques théologiens très-éloignés de la méconnoître, dans le sens & sous le point de vue où les novateurs l'ont combattue. Un écrit public que je viens de rencontrer, répand sur cet article la clarté la plus satisfaisante. " Il faut observer, y est-il dit, que
" si quelques docteurs catholiques ont cru que
" le jugement de l'Eglise relativement aux
" faits dogmatiques, n'étoit pas infallible,
" ils n'ont pas parlé d'un jugement constant
" & persévérant, aiant la sanction de plus
" d'un siecle, accepté & confirmé par tous
" les évêques du monde, portant anathême
" contre une secte connue, particulièrement
" odieuse par son opiniâtreté, son orgueil,
" son hypocrisie & l'odieux schisme qu'elle
" fomenté dans l'Eglise; mais d'un jugement
" promptement rendu par un acte isolé, sur
" un texte mal proposé ou mal compris, sans
" que l'auteur ou ses commettans aient été
" entendus. C'est ainsi que Bellarmin a tâché de justifier le Pape Honorius. Quoique

„ que l'opinion de ce cardinal ait été rejetée
 „ de presque tous les théologiens, il ne
 „ faut pas la confondre avec l'erreur des
 „ convulsionnaires qui donne à cette opi-
 „ nion une étendue & des conséquences qui
 „ renverseroient l'autorité de l'Eglise de fond
 „ en comble. *Je n'examine pas* (dit un hom-
 „ me qui évite volontiers les discussions inu-
 „ tiles) *si, dans l'examen rapide d'une pro-*
 „ *position, d'un livre, l'Eglise est absolu-*
 „ *ment infaillible en jugeant du sens de*
 „ *l'auteur; moins encore si cette infaillibi-*
 „ *lité dans ce cas éphémère & momentané,*
 „ *supposée certaine, est absolument un ar-*
 „ *ticle de foi. Mais quand pendant plus*
 „ *d'un siècle, une longue suite de souve-*
 „ *raains Pontifes, d'accord avec tous les évê-*
 „ *ques de l'univers, persistent dans le ju-*
 „ *gement porté sur le sens d'un livre, or-*
 „ *donnent sous peine d'anathème l'accepta-*
 „ *tion de la condamnation contre le livre,*
 „ *agissent & parlent sur cet objet d'une ma-*
 „ *nière constante & uniforme; quand tous*
 „ *les Catholiques (quelques réfractaires ex-*
 „ *ceptés) les écoutent & obéissent, &c. : ou*
 „ *ce livre renferme des erreurs, ou l'Eglise*
 „ *de Dieu est livrée à l'esprit de vertige,*
 „ *de séduction & de mensonge. Or, il est*
 „ *de foi, que l'Eglise n'est point & ne peut*
 „ *jamais être dans ce déplorable état, &*
 „ *conséquemment ceux qui le soutiennent,*
 „ *ou qui admettent le principe dont cette*
 „ *conséquence découle évidemment, sont for-*
 „ *mellement hérétiques. — Il est d'ail-*
 „ leurs

15. Juin 1786.

265

„ leurs évident que la distinction *du fait &*
„ *du droit*, employée par les farceurs de St.
„ Médard, n'est qu'un subterfuge; puisque
„ condamnés également par la Constitution
„ de Clément XI, qui proscriit les propo-
„ sitions prises mot pour mot dans le livre de
„ Quesnel, de manière que le fait étoit hors
„ de toute contestation, ils n'en ont pas été
„ plus soumis. — Si Gazzaniga n'avoit pas
„ donné ailleurs des preuves de son attaque-
„ ment à la secte (par exemple dans l'exa-
„ men du passage de St. Paul: *Qui omnes*
„ *homines vult salvos fieri*), on auroit pu
„ interpréter favorablement son *disputatur*;
„ mais divers endroits de son ouvrage, ce
„ *disputatur* si général, si indéfini, l'affec-
„ tation de ne faire aucune mention de la
„ secte qui mettoit dans ce subterfuge sa prin-
„ cipale ressource; &c, tout cela doit soulever
„ le zèle des orthodoxes contre cet article;
„ d'autant plus, que le scandaleux abus que
„ les derniers sectaires ont fait & font en-
„ core d'un sentiment mal entendu & mal
„ expliqué, pour perpétuer dans l'Eglise le
„ schisme & l'hérésie, réunit aujourd'hui tous
„ les suffrages des docteurs catholiques dans
„ la profession pure & simple de l'infail-
„ libilité de l'Eglise dans les faits dogmati-
„ ques. „

Quant à la facilité avec laquelle j'ai paru
regarder comme orthodoxe * un ouvrage que
je n'ai pas tardé de connoître d'une manière
plus vraie; je prie les lecteurs de considérer,
1^o. que ce n'est pas en discutant ni annon-

çant

* 1 Janv.
1787, p. 52.

çant l'ouvrage, que j'ai commis cette méprise, mais précisément en rapportant une nouvelle du tems; 2^o. que je n'ai considéré cet écrivain que relativement aux *sensimens* de son *Ordre*, qui sont effectivement orthodoxes. — Je dois ajouter que ce n'est pas seulement l'idée que j'en avois, qui m'a fait avancer ce propos, mais encore la nature des circonstances, où il s'agissoit d'écarter de l'enseignement, des sources bien moins pures encore, & qu'on s'efforçoit de plus d'une façon de faire accepter de préférence, comme je le dis là-même.



La *Gloire* est le mot de la dernière énigme, & le pronom *ista* celui du Logographe.

*D*Es plantes que l'on trouve en cent climats
divers,
Je suis la plus utile, & la plus nécessaire;
Il n'est point d'habitant de ce vaste univers,
Qui, de me conserver ne se fasse une affaire.
Par-tout les arbrisseaux se parent de leurs fleurs,
Étalant à nos yeux mille belles couleurs;
Mais, moi, sans que je sois ni belle, ni fé-
conde,
Je porte, sans fleurir, le plus beau fruit du
monde.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 28 Avril*). Le Grand-Seigneur a pris un parti vigoureux & décisif relativement au bacha de Scutari : il vient d'envoier à tous les gouverneurs un hatischerif ou ordre , signé de sa main , par lequel il leur enjoint de traiter ce Mahmoud (qu'il dit avoir usurpé le titre de bacha , n'étant dans le fond qu'un bululkbashi ou chef d'une brigade) comme rebelle , de mettre sa tête à prix & d'autoriser à le tuer quiconque voudra faire une œuvre aussi méritoire envers Dieu & le grand Prophète. Sa H. ordonne en même tems à Selim , bacha de Bosnie ; à Abdy , gouverneur de Belgrade ; à Court-Velli , beglerbeg de Romélie , ainsi qu'aux bachas de Lepante & d'Arnaut , d'attaquer Mahmoud de tous côtés ; leur permettant d'augmenter leurs forces par les jeunes gens qu'ils jugeront à propos de tirer des bourgs & villages , soumis à leur juridiction. Quelque rigoureux que soient ces ordres , il ne paroît pas que Mahmoud s'en embarrasse beaucoup ; il se tient tranquille près de Scutari , où il continue de renforcer l'armée de 80,000 hommes bien aguerris , qu'il y a rassemblée , & qu'il pour-

II. Part.

S voit

voit de toutes choses nécessaires, dans l'attente sans doute, de vendre sa tête un peu cher à ceux qui s'aviseront de venir la prendre. En attendant, les bachas & gouverneurs, qui ont ordre de combattre ce rebelle, ne paroissent guere se presser; on remarque même qu'il a beaucoup de partisans parmi le peuple.

Le gouvernement vient enfin de faire publier quelques lettres sur l'état de nos affaires en Egypte; ces lettres, datées d'Alexandrie le 26 Février, confirment l'agréable nouvelle d'une victoire complete, remportée par les troupes ottomanes sur les rebelles; elles portent en substance ce qui suit: " Le 16 Février, les troupes ottomanes, commandées par Hassan Bey & Ismaël-Kiaja, attaquèrent le camp des rebelles, près de Girgé. Ceux-ci firent une résistance si vigoureuse, qu'ils repoussèrent nos troupes jusqu'à trois fois; mais à la 4^e. attaque qui fut des plus sanglantes, & dura pendant 6 heures, l'ennemi se vit enfin obligé, après avoir perdu la plus grande partie de ses forces, d'abandonner son camp & tout ce qui s'y trouvoit. En parcourant le champ de bataille, on a trouvé parmi les morts, Rafim, Osman & Aly, trois beys des rebelles, ainsi que plusieurs autres de leurs principaux personnages, dont les têtes ont été envoyées au Caire. On ignore jusqu'ici ce qu'est devenu Ibrahim-Bey; quant à Murat-Bey, on apprend qu'après la défaite des siens, il s'est enfui avec 50 ou 60 de ses gens vers les montagnes

15. Juin 1787.

269

gnes d'Ethiopie. Hassan-Bey s'est mis à la poursuite, avec 500 mamelucs.

Du CAIRE (le 20 Mars). On fait par divers Arabes, dépêchés au capitán-bacha par Ismaël-Bey, Hassan-Bey & Abdik-bacha, que Jaga-Bey, ancien mameluc de Hassan-Bey, le kiaya de Mourat-Bey, son premier eunuque, & divers caches ou chefs de village, au nombre d'environ 400, aiant abandonné le parti des rebelles, viennent demander grace au capitán-bacha, & qu'ils doivent être ici sous huit à dix jours. Cette désertion annonce le triste état des rebelles, qui en effet manquent de tout. On ignore quelle route ils prendront; mais ce qui peut leur arriver de plus heureux, c'est de pouvoir gagner Hefouaux, avant que le capitán-bacha les atteigne, parce qu'ils pourroient alors, quoiqu'avec beaucoup de peine & de fatigue, se réfugier dans le país des Noirs, ou l'Abysinie, au lieu que, s'ils restent du côté d'Esne, ville de la haute Egypte, ils doivent tomber au pouvoir des vainqueurs, ou périr de misere dans les déserts de l'Afrique.

Le capitán-bacha ne s'est point encore expliqué sur l'ordre qu'il mettra en Egypte; on suppose qu'il y établira trois bachas, un à Girgé, un au Caire & l'autre à Alexandrie, pour contenir les beys.

Avant-hier, il arriva deux nouveaux courriers, expédiés au grand-amiral par son kiaya, & le capitaine des bateaux qui protégeoient l'armée de terre. Ce kiaya après avoir battu les fugitifs, remontoit le Nil pour ôter tou-

te communication du côté de Hefsouaux. Il rencontra sur le fleuve Ibrahim-Bey avec quatre bateaux, les seuls qu'il avoit pu trouver; son artillerie en coula trois à fond; Ibrahim-Bey eut bien de la peine à gagner la terre, où il prit la fuite avec précipitation sur un cheval sans selle; tout le reste fut noyé, ainsi que les bagages. Quatre beys, ne pouvant rejoindre Mourat-Bey, se sont cachés, & toutes les apparences font croire qu'ils viendront aussi demander grace. Mourat-Bey se trouve lui-même dans une position très-défavorable; parce que, faute de bateaux, il ne peut plus passer le Nil, & l'armée navale du capitan-bacha gardant tous les bords, il n'a plus devant lui que des montagnes escarpées; il manque d'ailleurs de provisions & de munitions, & on pense qu'il tombera mort ou vif dans les mains du grand-amiral, qui le poursuit toujours. On doit à l'habileté de son kiaya la division des deux chefs, qui peut accélérer la destruction de cette puissante Maison, dont la perte paroît prochaine. On ne peut attendre à présent que des nouvelles de plus en plus satisfaisantes.

ALGER (*le 26 Avril*). La peste continue de faire ici tous les jours plus de progrès, & elle a causé de terribles ravages. Le 22 de ce mois il en mourut dans 24 heures 11 Chrétiens, 27 Juifs, & 184 Maures. Les jours suivans jusqu'aujourd'hui il a péri à-peu-près le même nombre: & en calculant le total d'habitans ou d'étrangers que ce fléau a emportés depuis

15. Juin 1787.

271

puis le nouvel-an, l'on compte, que dans le courant de Janvier il a été de 335 personnes, de 557 en Février, de 1534 en Mars, de 3721 en Avril ; ensemble 6147 personnes, dont 240 Chrétiens. Comme à ce nombre il faut ajouter encore ceux qui sont morts durant les 4 mois précédens, c'est-à-dire, depuis l'époque que la contagion s'est déclarée, il n'est pas étonnant, qu'il y ait des rues, des villages, des districts presque entièrement déserts.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 19 Mai). Il est passé dernièrement par ici un courier napolitain qui est porteur de la ratification du traité de commerce conclu entre les cours de Naples & celle de Pétersbourg ; relativement à la navigation sur la Mer-noire. On dit que les vaisseaux napolitains porteront pavillon russe.

Sahib Gueraï, cet ancien Kan des Tartares, est toujours dans le camp près de Choczyn. Le bruit court qu'il doit être nommé Prince ou Kan de Bessarabie ; & c'est la Russie qui a, dit-on, demandé cette province pour son allié, en menaçant la Porte d'une rupture prochaine, si elle n'acquiesçoit pas à son desir. C'est pour cette raison, ajoute-t-on, que la Porte s'est mise de son côté en état de défense & qu'elle a fait passer de nouvelles troupes à Choczyn & à Bender, des vaisseaux de guerre & des ingénieurs étrangers à Oczakow. Cependant ces préparatifs

ne sont pas encore assez considérables pour pouvoir causer quelque inquiétude à la Russie.

Après que le Roi de Pologne aura visité avec toute sa suite, la ville & la Waivodie de Cracovie, & les mines de sels du comte de Beft, Sa M. se rendra ici. Du moins nous avons lieu de l'espérer, d'après une lettre écrite de la main du Monarque après le départ de l'Impératrice, dans laquelle Sa M. témoigne son desir d'être bientôt de retour à Varsovie. Comme le Roi n'a pas encore été à Cracovie depuis son couronnement, on y fait de grands préparatifs pour sa réception, & ce n'est qu'à son arrivée qu'on ouvrira plusieurs caisses fermées qu'on a trouvées dans les débris d'un vieux bâtiment qu'on a abattu pour élever sur son emplacement un palais destiné à loger le Monarque.

KANIOW (a) (le 8 Mai). Le 6 à 10 heures du matin l'Impératrice se fit annoncer au Roi de Pologne par son conseiller-privé, le comte Bezborockow, en l'invitant à une entrevue sur son yacht. L'ancre fut jettée devant la demeure du Roi; aussitôt le Monarque monta sur la chaloupe impériale, accompagné d'une suite nombreuse & de sa nièce la Maréchale Muifzech; Sa M. fut reçue par le prince Potemkin qui la conduisit

(a) Ville de Pologne où le Roi s'est arrêté, ne pouvant selon les loix de l'Etat, dépasser les frontières sans le consentement de la nation.

Quitté à l'Impératrice. Les antichambres étoient remplies de Seigneurs & de Dames, tous en grand gala. On conversa jusqu'au dîner, qui fut des plus magnifiques. L'Impératrice étoit assise entre le Roi & le comte de Cobenzel, ambassadeur de la cour de Vienne. Il ne s'y passa rien de remarquable, sinon que l'Impératrice porta la santé du Roi, qui y répondit. Après dîner les deux Monarques s'entretenrent seuls pendant une heure dans un appartement dont les portes restèrent ouvertes. Le Roi visita sous le nom de comte Poniatowski, plusieurs Dames qui se trouvoient sur les autres galeries; lorsqu'il fut de retour, M^r. de Mamonow lui présenta l'Ordre impérial de St. André; le médaillon & l'étoile étoient de la plus grande richesse, & semblable à celui que l'Impératrice avoit porté le matin. Le Roi, pour témoigner sa satisfaction à M^r. de Mamonow, lui conféra l'Ordre de l'Aigle-blanc. Le comte Tysskiewitz, dont l'épouse est niece du Monarque, reçut aussi l'Ordre de St. André. Le comte de Stuter, député du conseil permanent près du Roi, & le lieutenant-général comte de Komarzewski, eurent l'Ordre d'Alexandre Newski, & les autres personnes de la suite du Roi reçurent des bagues & des tabatières en présent. On joua ensuite aux cartes, & sur le soir, le Roi retourna à Kaniow au bruit de l'artillerie des galeries & du rivage. Sa Majesté y donna un superbe souper à toute la cour russe, à l'exception de l'Impératrice; ce souper fut suivi d'un feu

d'artifice qui représentoit l'éruption d'un volcan. A la pointe du jour & tandis que l'Impératrice dormoit encore, la flotte leva l'ancre & partit pour Krementschuk. Delà on se rendra par terre à Cherfon, où l'Impératrice arrivera bien décidément le 16. Ainsi l'Empereur, qui doit arriver le 14, y attendra son auguste Alliée. Cette Souveraine restera à Cherfon jusqu'au 22, & alors elle continuera sa route pour la Tauride & le Cuban. En retournant Sa M. abrégera sa route de 1000 werstes; elle ne reviendra pas par Tanguarok, Azof, Bachmut, comme elle l'avoit d'abord résolu, mais par Pultawa, Mifsna &c à Mockow & delà à St. Pétersbourg.

C'est pendant les six jours que l'Impératrice s'arrêtera à Cherfon, qu'il sera décidé quelque chose relativement aux démêlés avec la Turquie.

Extrait d'une lettre de Cherfon, du 4 Mai. Tout est ici en mouvement & activité, à cause de l'arrivée prochaine de l'Impératrice de Russie & de son auguste Allié l'Empereur des Romains. Il ne se passe pas de jour qu'il n'arrive des régimens russes, tant pour renforcer la garnison, que pour tirer un cordon d'observation du côté d'Oczakow; les Turcs s'occupent continuellement à augmenter les fortifications de cette dernière ville; il leur y arrive presque tous les jours de nouveaux renforts de troupes & des munitions. Cependant on ne croit pas ici qu'il s'agisse d'une rupture prochaine. Tous les préparatifs, qui se font de part & d'autre,

15. Juin 1787.

275

ne sont que de précaution. Dans la Mer-noire, on ne voit presque point de vaisseaux turcs, au moins de ceux qui, rassemblés, pourroient former ce qu'on appelle une escadre d'observation. La population de notre ville, sans compter la garnison, monte à environ 15,000 ames.

ESPAGNE.

MADRID (le 12 Mai). Le 2 de ce mois la cour a reçu, par un exprès de Parme, l'agréable nouvelle, que Madame l'Infante-Archiduchesse étoit accouchée le 17 du mois dernier, à 9 heures du matin, d'une princesse, qui a été nommée Marie-Louise. Il y a eu ici durant trois jours des réjouissances publiques à ce sujet.

Le gouvernement aiant été informé des ravages, que la peste fait dans le Levant, & plus encore à Alger, où la population en a extrêmement souffert, a ordonné, que tous les bâtimens, qui viendront de la Méditerranée, devront être pourvus, non-seulement des lettres de santé ordinaires, mais aussi d'un certificat du consul ou vice-consul, résidant dans le port de leur départ, que les marchandises, qu'ils ont à bord, ne viennent point de pays où la contagion regne, ou qui en sont suspects

L. A. R. les Infans D. D. Antoine & Gabriel continuent de donner des exemples encourageans pour l'avancement de l'industrie, du commerce & de l'agriculture: le premier

qui possède, dans le royaume d'Aragon, la grande commanderie de l'Ordre de Caltrava, y fait creuser, par un pur effet de son cœur généreux, un canal qui aura au moins 16 milles d'étendue & dont les fraix monteront à plus de 6 millions de réaux.

Le jour que le Roi, avec la famille royale, se rendit à Aranjuez, Sa M. rencontra, sur la place de l'Avoine, un prêtre portant le St. Viatique: le Monarque, ainsi que les princes & princesses sortirent d'abord de leur voiture & se prosternerent pour adorer le St. Sacrement; Sa M. fit dire en outre au dit prêtre de monter dans son carrosse, ce qu'il fit; & l'on vit toute la famille royale le suivre à pied & entrer dans la maison du malade qui étoit un pauvre artisan. Le prêtre fut reconduit à l'église dans la même voiture & suivi du même cortège. (a)

Emmanuel de Floren, nouveau vice-roi du Mexique, vient de partir pour Cadix, où il s'embarquera sur le vaisseau le St. Julien, chargé de vif-argent, pour les productions des mines qui se trouvent dans cette partie du monde.

Le Roi, par une ordonnance, a statué que, lorsqu'il sera saisi des marchandises de contrebande, jointes avec d'autres permises, si les premières n'excedent pas le tiers de la

(a) C'est à un trait pareil que l'histoire attribue l'élévation de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial.

15. *Juin 1787.* 277

totalité, elles seront seules confisquées, & le reste rendu. Avant cette disposition, tout étoit confisqué, ainsi que les navires, bateaux, voitures, & chevaux ou mules employés au transport, ce qui continuera d'avoir lieu dans le cas de récidive.

I T A L I E.

ROME (*le 17 Mai*). Le premier du courant, on a distribué dans les divers dicasteres de la secretaillerie, copie d'un règlement que devront observer par la suite tous les ministres, ambassadeurs & princes romains. L'ordre porte, qu'ils devront laisser visiter à la douane, toutes les marchandises & autres effets qu'ils introduiront, sauf leur premier carrosse, qui sera exempt de toute visite. Les cardinaux mêmes seront soumis à ce règlement ; personne ne sera privilégié. Le public a appris avec le plus grand plaisir la teneur de ce règlement ; en effet, plus une loi est gênante, moins on doit souffrir qu'aucun individu en soit exempt.

On avoit dernièrement arrêté un faux-monnoieur françois, par ordre du cardinal de Bernis ; il vient d'être renvoyé en France, bien escorté, avec tous ses bagages & ses coffres scellés, qu'on dit contenir pour plus de 30 mille scudis d'effets, sans compter l'argent & les bijoux. Les uns veulent que ce soit un financier banqueroutier ; les autres un joailler voleur & faussaire.

Le Protectorat de l'Ordre des Peres Prêcheurs

cheurs étant vacant par la mort du cardinal Pallavicini, Sa Sainteté a déclaré qu'elle se réservoir ce titre pour elle-même.

Le 4 du mois dernier, mourut en odeur de sainteté, à l'hôpital du St. Esprit, François Gavardi, natif du diocèse de Wurtzbourg en Franconie, âgé de 42 ans. Le chapitre de St. Pierre demanda le corps, qui fut exposé pendant quatre jours dans l'église de St. Michel in Borgo; il fut ensuite inhumé dans la même église, & les scellés furent apposés sur la tombe. Pendant les quatre jours de son exposition, le concours de la multitude dans l'église de St. Michel fut immense: on fut obligé de mettre des gardes nombreux pour prévenir les désordres & modérer l'empressement de ceux qui desiroient se procurer des reliques de François Gavardi. On remarque que la vie de ce bienheureux a eu beaucoup de rapport avec celle de Benoît-Joseph Labre, & que la mort de l'un & de l'autre serviteurs de Dieu est arrivée le mercredi saint. Tous les deux ont vécu dans l'humilité & dans la privation, & les signes de leur bonheur dans le ciel ont également suivi de près leur passage de cette vie en l'autre.

NAPLES (*le 10 Mai*). Les deux frégates la Cérés & la Minerve, commandées par les chevaliers Forteguerrri & Caracciolo, n'attendent que le signal convenu pour aller prendre le Roi, & conjointement avec les deux corvettes la Stabia & la Flora, conduire Sa M., de l'île de Capraïa, à Gaète.

Dans

15. Juin 1787. 279

Dans le même tems, la Reine se rendra à Caferte. — Six de nos galiotes sont allées croiser le long des côtes de la Sicile & de l'Apouille. — Le vaisseau le St.-Joachim, aux ordres du marquis d'Espluga, & la frégate la Ste.-Dorothée, que commande le chevalier Vicugna, iront ensemble à Alger, pour y porter la rençon de 196 esclaves, & ensuite, ces bâtimens feront la course contre les barbaresques

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 22 Mai*). Si l'assemblée du parlement fut jamais intéressante par la nouveauté des événemens & la singularité du spectacle, c'est assurément celle du 21 de ce mois. Ce jour-là M^r. Burke, accompagné d'environ 30 membres des communes, se rendit à la chambre-haute, où il présenta le septieme chef d'accusation contre M^r. Hastings. En même tems il informa les pairs, „ que l'accusé étoit actuellement sous la garde d'un sergent d'armes, prêt à être remis à la barre de la chambre entre les mains de l'huissier de la verge-noire „. La chambre étoit extrêmement remplie: il y regnoit un silence morne & profond. Lord Walsingham, prenant la parole, exposa le sujet de l'apparition de M^r. Hastings & les divers articles, pour lesquels il étoit poursuivi. En conséquence il proposa: “ 1^o. „ Que Warren Hastings fût pris sous la garde du gentilhomme-huissier de la verge-noire: 2^o. Qu'il fût amené à la

„ barre & admis à donner une caution de
„ dix mille livres sterling pour lui-même &
„ en outre deux sûretés de cinq mille livres
„ chacune „. La premiere partie de la mo-
tion fut accordée à l'instant. En conséquence
Sir François Molyneux, huissier de la ver-
ge-noire, alla prendre sous sa garde M^r.
Warren Hastings & l'amena à la barre, où
l'on vit alors une scene des plus intéressan-
tes. L'accusé se mit à genoux: il étoit pâle
& très-affecté de sa situation: le chancelier,
lui ayant permis de se lever, ordonna la lecture
des articles de l'*impeachment*. Le clerk, ayant
lu le titre des charges générales, M^r. Hastings
demanda, „ qu'elles fussent lues en abrégé à
„ cause de leur longueur „: mais, le duc de
Richmond ayant observé qu'il n'en avoit
pas encore eu connoissance, & qu'il conve-
noit à la solennité de la cérémonie de les
lire en entier, l'ordre fut donné en consé-
quence. La lecture commença à 7 heures &
demie du soir & duroit encore à 10 heures,
lorsque, le sixieme article étant fini, le vi-
comte Townshend proposa, que le reste fût
lu en abrégé. Le duc de Richmond s'op-
posa de nouveau à cette proposition; & pour
soulager M^r. Hastings, on lui accorda un
siege. La lecture dura jusqu'à 11 heures. Lor-
qu'elle fut finie, le lord chancelier demanda
à l'accusé „ ce qu'il avoit à alléguer pour sa
„ défense „. M^r. Hastings répondit: *My lords,*
je compte sur la justice de cette chambre;
& je prie, qu'il me soit accordé une copie
de l'accusation, avec un tems raisonnable

15. Juin 1787.

281

pour faire ma défense. Je prie aussi, qu'il me soit accordé un conseil, & que je sois admis à donner caution. L'huissier s'étant retiré avec le prisonnier, lord Walsingham remit sur le tapis la motion, qu'il avoit déjà proposée pour une telle caution. Le duc de Norfolk soutint, qu'elle n'étoit pas proportionnée à la gravité des accusations intentées, & proposa, " que M^r. Hastings donnât une „ caution de 50,000 livres; savoir 25 mille „ livres pour lui, & deux sûretés, qui répondissent pour une pareille somme „. Cette proposition fut jugée exorbitante: & la caution fut déterminée à 20 mille livres pour M^r. Hastings & à deux garants de 10 mille livres chacun. Le lord chancelier, ayant ensuite observé, qu'il seroit impossible d'instruire cette affaire dans le cours de la présente session, proposa " qu'elle fût renvoyée au „ second jour de la session prochaine „. Cette proposition ayant été agréée, Mr. Hastings fut rappelé, & le lord chancelier lui annonça, " que la chambre lui accordoit copie „ des accusations & un conseil „. Les avocats, que M^r. Hastings nomma alors comme ses défenseurs, sont Mrs. Plomer, Law, & Dallas: après quoi, le chancelier l'ayant informé également du délai, qui lui avoit été accordé, jusqu'au second jour de la session prochaine, pour remettre sa défense, ainsi que de la caution, à laquelle il avoit été admis, l'ancien gouverneur du Bengale produisit à la barre, comme sûretés pour 10 mille livres chacun, Mrs George Sommet

& Richard-Joseph Sullivan, qui firent leurs soumissions à cet effet: & en conséquence M^r. Hastings fut élargi.

Hier, M^r. Pitt remit à la chambre des communes un message du Roi, conçu en ces termes.

C'est avec beaucoup de regret, que Sa M. est obligée d'informer la chambre des communes, que, d'après les comptes mis sous les yeux du Roi par le prince de Galles, il apert, que ce prince a contracté une dette considérable, laquelle, s'il devoit l'acquitter de ses revenus annuels, le mettroit dans l'impossibilité de tenir un état conforme à son rang & à sa situation. Quelque douloureux qu'il ait toujours été pour Sa Majesté de proposer un surcroît aux charges accablantes, que doit porter son peuple; l'affection paternelle de Sa M. pour le prince de Galles l'engage néanmoins à recourir à la libéralité & à la bonne volonté de ses fideles communes, pour leur assistance dans une occasion aussi intéressante pour les sentimens de Sa M. ainsi que pour l'aisance & l'honneur d'une branche aussi distinguée de sa famille royale.

Sa Majesté n'auroit cependant ni attendu ni demandé le secours de la chambre, sans une assurance bien fondée, que le prince de Galles évitera dorénavant de contracter de nouvelles dettes. Dans cette vue, & par un desir ardent d'écarter tous les doutes sur la suffisance des revenus du prince à soutenir convenablement la dignité de son rang, Sa M. a ordonné, qu'en addition à l'Etat, assigné au prince, il fût tiré annuellement de la dette civile une somme de 10 mille livres sterling: & Sa Majesté a la satisfaction d'informer la chambre, que le prince a donné les assurances les plus fortes, qu'il fera ses plus grands efforts, pour empêcher que sa dépense n'excede ses revenus annuels; & que Son A. R. a formé un plan d'établissement, réglé sur les principes de la plus stricte économie, & compatible en même tems avec l'honneur de son rang élevé.

15. Juin 1787.

283

La Majesté donnera des ordres pour mettre sous les yeux de ses fideles communes les comptes des sommes nécessaires, pour achever les ouvrages déjà commencés à l'hôtel de Carleton, aussi-tôt que cela pourra se faire avec exactitude; & elle recommande à ses fideles communes d'aviser aux moïens propres à finir cet ouvrage nécessaire.

Sur la proposition de M^r. Pitt, il fut résolu, que ce message seroit pris en considération le 23 de ce mois. Plusieurs membres témoignèrent à cette occasion la satisfaction, qu'inspiroit le rétablissement de l'harmonie entre le Souverain & l'héritier présomptif du trône. L'on s'attend que, pour constater cette heureuse réconciliation aux yeux de la nation, le prince de Galles paroîtra au premier jour en public avec ses augustes parens. Ce seroit un nouveau gage de la déférence de S. A. R. pour leurs plus ardens desirs, s'il avoit accepté les propositions de mariage, qu'on prétend lui avoir été faites. L'on renouvelle à ce sujet des bruits, déjà cent fois répétés, & qu'on fonde aujourd'hui tant sur la venue du chevalier Harris, envoie du Roi à la Haye, qui est arrivé ici hier de la Hollande, après avoir fait préalablement un tour à Nymegue, que sur le retour du marquis de Titchfield, fils du duc de Portland, qui a passé quelque tems dans la république.

— Les événemens, qui viennent d'éclater dans ces provinces, excitent l'attention la plus vive de la cour & de la nation: mais il faudroit peu connoître le systême ainsi que les intérêts de notre ministère actuel pour

II. Part.

T

croire, qu'il intervienne publiquement dans des querelles, que des voisins, non moins intéressés au dénouement de la scène, ont cru devoir abandonner à la nation hollandaise elle-même.

Des lettres du continent nous ont appris que Cagliostro, comptant sur la simplicité des habitans des treize cantons, à raison de celle de leurs mœurs, avoit établi le siège de ses charlataneries dans la petite île de Bienne; mais il est probable qu'il s'est si bien fait connoître, qu'il ne trouvera pas plus de moyens de tromper ses nouveaux hôtes, qu'il n'a pu trouver celui de vivre aux dépens des Anglois.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 20 Mai*). D'après un ordre de l'Empereur, on vient d'envoyer d'ici à Lemberg un million de florins en ducats neufs. On craint que l'absence de notre Monarque ne soit plus longue qu'il n'avoit d'abord été décidé. On attend avec impatience l'issue des négociations qui se continuent entre la Russie & la Porte, & qui doivent décider de la paix ou de la guerre entre ces deux Puissances. Les corps de troupes rassemblés, de part & d'autre, sont toujours sur pied. Nous apprenons que le Grand-Seigneur vient d'envoyer à Cherfon, Ogluf Emir, avec un autre membre de son ministère; on ignore encore quel est leur caractère public, qu'ils ne doivent déployer qu'à l'arrivée des deux Souverains.

Non-seulement tous les régimens en garnison dans cette résidence , mais encore plusieurs autres dans différentes provinces ont reçu ordre de rappeler tous les soldats qui sont en sémestre , de se procurer des chevaux de traits , enfin de se tenir prêts à marcher au premier signal. L'on fait aussi que la Russie fait passer continuellement des troupes dans les environs d'Oczakow , & que le cordon d'observation qu'elle y a formé , est déjà très-nombreux. — Des avis sûrs nous apprennent qu'au commencement de ce mois , 4000 hommes de troupes turques ont mis pied à terre , près d'Ismaïl , & autant à l'embouchure du Danube ; ces deux corps sont destinés à renforcer les garnisons des places fortes de la Bessarabie & de celles qui bordent le Danube. Ce qui fait conjecturer que la Porte ne croit pas encore ses possessions tout à fait en sûreté de ce côté-là.

— La cavalerie autrichienne en quartier du côté de la Drave & de la Save , au nombre de 9 régimens de cuirassiers & de 7 de dragons , a reçu ordre de tirer tous les chevaux , qui seroient les plus propres au trait , pour les livrer à l'artillerie. Le régiment de Kaveneg seul en a compté 80. En réduisant ce nombre , pour chaque régiment , l'un dans l'autre , à 60 , cela composeroit 960 chevaux , qui suffiroient , dit-on , pour un train d'artillerie complet d'une armée de 80 mille hommes.

L'Empereur pendant son séjour à Lem-
T ■ berg

berg remarqua, en se promenant, une plantation de 600 arbres, tels qu'il n'y en avoit point dans le pais : aussitôt il s'informe à qui elle appartenoit. Aiant appris que c'étoit à un païsan, il le fit venir & lui passa lui-même au cou une médaille d'or attachée à un ruban rouge.

MUNICH (le 21 Mai). Depuis bien des tems la cour de Berlin n'avoit point eu de ministre à la cour palatine de Baviere : mais, Sa Maj. Prussienne aiant nommé le baron de Gemmingen pour y résider avec le caractère de son envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire, il a eu ses premières audiences le 27 du mois dernier. Dans le même tems M^r. de Böhmer, qui est chargé comme ministre des intérêts de la cour de Berlin près de plusieurs Electeurs & Princes de l'Empire, s'est rendu de Mayence à la cour des Deux-Ponts.

CASSEL (le 22 Mai). Le 16 à 11 heures & quart, le feu se manifesta dans notre salle de spectacle : cet événement fut d'autant plus inattendu, qu'après chaque représentation il étoit d'usage de faire la visite du théâtre. Les flammes firent tant de progrès, qu'en moins d'une demi-heure tout étoit embrasé, & qu'un quart d'heure après le bâtiment s'écroula. Il n'a pas été possible d'en sauver les décorations ni la garde-robe du directeur. Plusieurs maisons voisines étoient menacées, mais grâces aux dispositions de Mgr. le Landgrave, qui étoit d'abord accouru de Weissenstein, & qui fit abattre les maisons

15. Juin 1787.

287

les plus voisines, il n'y en eut qu'une seule que le feu put atteindre & dont une partie fut réduite en cendres. (a)

AIX-LA-CHAPELLE (le 22 Mai). Depuis quelque tems, les troubles de cette ville s'étoient augmentés au point, qu'on risquoit tout pour la sureté publique: le peuple effréné aiant même osé attaquer la milice du magistrat & insulter le bourguemaître regnant: ce dernier fut donc obligé de recourir au haut directoire du Cercle du Bas-Rhin & de Westphalie & de lui demander une assistance militaire pour maintenir l'ordre public. La chambre impériale de Wezlar aiant chargé les hauts directeurs du cercle, d'accorder cette assistance sur la demande du bourguemaître, ces Princes n'ont pas hésité de s'y prêter. Comme Son A. S. Mgr. l'Electeur Palatin en est le plus proche, les directoires de Munster & de Cleves ont requis, dans la forme usitée, celui de Juliers de faire marcher 300 hommes dans cette ville au nom commun du directoire. Les trois ministres directoriaux (de la part de Munster, M^r. le conseiller-privé de Pfingsten; de la part de Cleves, M^r. le conseiller-privé & ministre-plénipotentiaire de Dohm; & de la part de Juliers, M^r. le conseiller privé & ministre accrédité de Grein;) étant chargés de la commission impériale, se

(a) Addition à faire au nombre prodigieux de théâtres brûlés ou croulés dans le court espace de quelques années. 15 Mars 1787, p. 445.

rendirent, le 16 Mai courant, à Juliers, où ils furent complimentés par des députés de notre magistrat & de la bourgeoisie. Ils partirent ensemble pour ici, & arrivèrent le soir de ce jour, accompagnés des troupes susdites aux ordres de M^r. le lieutenant-colonel de Riuz. L'entrée se fit sous le concours de plusieurs milliers d'hommes; mais pourtant dans le plus grand ordre, qui s'est aussi maintenu jusqu'ici. Pour le conserver, les ministres directoriaux ont fait publier un placard, qui défend tous les attroupemens, les cris tumultueux &c. Comme un nouveau décret impérial, émané en date du 15 du courant, pressoit beaucoup l'ouverture de la commission, elle se fit le 19 de ce mois à la maison de ville, dans la même salle, où fut conclue la célèbre paix de 1748. Les mandataires des deux partis se présentèrent devant Mrs. les commissaires, savoir du vieux, M^r. de Bostel, procureur de la chambre impériale; & du nouveau, M^r. le baron de Witte, échevin, & M^r. de Nys, junior. On a continué depuis journellement les conférences, & tous les habitans de cette ville se promettent des soins infatigables & des lumières reconnues de Mrs. les commissaires, une heureuse fin de nos dissensions & une réforme salutaire des abus, qui ont altéré notre bonne & ancienne constitution. Comme l'élection des nouveaux bourguemaîtres doit se faire avant le 25 du courant, on attend avec grande impatience à quel de ces jours M^r. le bourguemaître de Wylre la fixe-

15 Juin 1787.

289

ra, ce qui dépend de lui. Mrs. les ministres directoriaux y assisteront & auront soin, que tout se fasse dans l'ordre constitutionnel. — *Le 23.* L'élection des bourguemaîtres s'est faite aujourd'hui avec la plus grande tranquillité. La pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de Mrs. de Broe & d'Oliva. Ainsi tout est à présent rentré dans l'ordre, & les troupes palatines ne tarderont pas à se retirer.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 5 Juin*). La ville de Rotterdam vient de se signaler encore par un coup d'autorité; elle a déposé le bourguemaître van der Hoeven, & installé à sa place M^r. le conseiller Elzevier, dont l'élection a été faite par les Etats de Hollande. Pour donner une idée de l'enthousiasme qui regne dans la ville d'Utrecht, il suffira de savoir que l'on y a pris un deuil public pour le jeune M^r. Vischer, tué à l'action du Waart, & que l'on a assigné un revenu sur les fonds de la ville, à l'enfant dont doit bientôt accoucher la veuve du canonnier péri à la même action.

Lettre des Seigneurs Etats de la Gueldre, aux Seigneurs Etats de la Hollande & de West-Frise, du 12 Mai.

Nobles, Puissans Seigneurs, amis singuliers, voisins & alliés.

« Les sentimens de sensibilité que nous avons ressentis, depuis quelque tems, & spécialement ces jours-ci, touchant les événemens singuliers & dangereux qui ont ballotté si consécutivement

secutivement la chere patrie , ne sont pas peu accrus , par l'avis que nous reçûmes hier , de la résolution prise par V. N. P. , le 9 du courant , par laquelle V. N. P. ont trouvé bon d'arrêter , que les troupes réparties sur la province de V. N. Puissances , & qui se trouvent en garnison dans notre province , devroient marcher vers le territoire de la généralité , après le mois de paie , & que , faute de cela , V. N. P. cesseront de les paier ; d'autant plus que nous ne pouvons nous imaginer aucun prétexte raisonnable , qui pourroit faire accorder cette résolution avec les fondemens de l'union , qui oblige V. N. P. à porter cette charge ordinaire & réglée : bien moins encore , qu'on pourroit la colorer du desir témoigné par V. N. P. , de voir précisément ces troupes de la répartition de V. N. P. , qui se trouvent dans cette province , placées dans la généralité , d'autant plus que V. N. P. ont à leur disposition un nombre si considérable , si extraordinaire de milice , dans leur propre province , qu'il leur seroit très-facile de l'exécuter , si leur inclination les y portoit , & , en y envoyant une bonne partie , de fournir par ce moien la généralité de plus de troupes. Nous préférons de nous abstenir de faire , à cet égard , des réflexions plus étendues ; mais nous prions amicalement V. N. P. de vouloir bien examiner , avec modération & sans préoccupation , s'il sera possible d'accorder à la durée de telles & de semblables entreprises avec l'union , & si V. N. P. , quelque supérieures qu'elles soient en pouvoir à leurs alliés , n'en ressentiront point elles-mêmes un jour , les funestes suites. Et c'est à cause de cela , que , par une inclination sincere pour la conservation de toutes les provinces , & par conséquent , pour la province de V. N. P. , nous essayons encore une fois , si nos instances bien intentionnées auroient quelque influence sur V. N. P. ; les priant de la maniere la plus forte , de ne pas exécuter l'affaire proposée , mais de vouloir éviter tout ce qui pourroit servir à éloigner encore davantage

15. Juin 1787.

291

la confiance & l'intelligence entre les alliés, & de concourir tout de bon avec nous, par toutes les voies propres à tout ce qui pourroit être utile en quelque façon à l'avancement du bien-être de cette république, &c."

Lettre des Etats de la province de Gueldre, à L. H. P., du 16 Mai.

Hauts & Puissans Seigneurs.

Ayant appris hier, de bonne part, que les Seigneurs Etats de Hollande & de West Frise, ont pris une résolution, à l'occasion de leurs délibérations sur l'état de guerre, du 9 du courant, au sujet du paiement ordinaire des milices, tendant à faire marcher vers le territoire de la généralité, pendant le mois de solde, les troupes sur la répartition de la Hollande, & qui se trouvent actuellement dans cette province, & que, faute de quoi, ils en cesseroient le paiement, nous nous sommes trouvé obligés d'ajouter à notre lettre d'aujourd'hui, aux susdits Seigneurs les Etats de Hollande, & dont nous prenons la liberté d'insérer ici une copie, ce qu'il y a d'irrégulier & de singulier dans cette résolution, de les exhorter & d'insister de la manière la plus pressante, à se désister de cette démarche étrange & arbitraire, & de ne la pas porter à effet.

Pendant que nous nous sommes vu contraints, en conséquence de cette démarche, d'autoriser le college combiné de cette province, de ne faire cependant aucun paiement, sur quelque pétition navale conclue, ou sur d'autres fonds.

Nous ne doutons pas, que V. H. P. ne considèrent cette résolution des susdits Etats, sous un même point de vue, & en appréhendent avec nous, les suites onéreuses, qu'elle doit nécessairement avoir, non seulement pour les milices de l'Etat, mais encore pour l'union entière, au cas qu'on ne prenne des mesures nécessaires, si les Seigneurs les Etats

de Hollande & de Weste-Frise persistent malheureusement dans leurs desseins.

Et c'est avec une confiance entiere aux soins & au zele continuels de V. H. P. à prévenir & à rétablir, de la meilleure façon, tous les désordres qui malheureusement augmentent de jour en jour, que nous persistons à supplier V. H. P. de la maniere la plus pressante, vu le danger des affaires, & qui doivent donner un redoublement d'activité, non-seulement à nous, mais à tous les autres alliés, qui prennent à cœur la situation critique de la patrie, que, si les Seigneurs Etats de la Hollande & de West-Frise ne peuvent être détournés de leur dessein, de vouloir autoriser le conseil d'état à avancer les deniers nécessaires, de la caisse de la généralité, par maniere d'emprunt, pour le compte de la dite province de Hollande, qui voudroit se soustraire par-là, à un des devoirs des plus nécessaires & des plus incontestables de l'union, *viâ facti*, & cela sans la moindre raison : & qu'au cas qu'il n'y ait pas une provision suffisante de deniers, ou que l'on ne sauroit s'en passer, d'autoriser dans ce cas le susdit conseil de négocier une somme convenable, le tout pour le compte de la Hollande.

Quand nous réfléchissons à ce qui a été fait, depuis quelque tems, de notre consentement & de celui des autres alliés, à l'égard de la milice, dont la province de Frise se jugeoit trop chargée, &, en dernier lieu, concernant les deux compagnies suisses, qui sont réparties sur la malheureuse province d'Utrecht, pour prévenir la désertion des troupes, nous nous flattons avec justice que V. H. P. ne se feront pas de peine, dans cette occurrence, à mettre à exécution cet expédient temporaire, &c.

Extrait d'une lettre d'Utrecht, datée du 20 Mai. " A l'escarmouche du 14 de ce mois, près de cette ville, entre le détachement

chement du régiment de cavalerie de M^r. le général van Thuyl & les hussards de la légion de Salm, il y a eu quatre hommes de morts ou prisonniers du détachement de cavalerie, qui au commencement n'étoit que de 20 hommes, mais ensuite fut renforcé par 20 autres. Les hussards étoient au nombre de 80, qui furent dispersés & poursuivis jusqu'aux portes de la ville. Les hussards ont perdu 13 chevaux & 8 hommes, parmi lesquels le commandant comte de Witzenstein, à qui le lieutenant Hartink, qui commandoit le détachement de Thuyl, fendit la tête, après un combat de près d'un quart-d'heure. „

LEYDE (le 30 Mai). Le conseil de cette ville, s'étant assemblé extraordinairement le 20, a résolu de prendre jeudi prochain une résolution tendant, 1^o. à retenir la quote-part de la province de Hollande, & de ne plus la verser dans la caisse de la généralité, pour qu'on ne puisse pas employer l'argent des Hollandois au paiement des troupes, que les Gueldrois font servir au renversement de la constitution, & à l'élévation du Statthouder: 2^o. à suspendre Guillaume V de toutes ses charges & dignités, en lui retirant tous les émolumens, traitemens & gratifications, que la province lui accordoit avec autant de générosité que de profusion. On y comprendra aussi la paie qu'il retire de chaque compagnie, dont il est capitaine dans tous les régimens à la solde de la province. Enfin, on l'obligera à paier, comme

les autres habitans, les accises & les droits mis sur tous les objets de consommation. Tout ceci annonce trop clairement une guerre civile.

Les nouvelles d'Amsterdam font des plus affligeantes. Le 29, à huit heures & demie du soir, les partis qui divisent cette grande ville, se sont portés aux plus terribles excès. Le désordre a duré jusqu'au lendemain à 10 heures du matin. La bourgeoisie armée a eu le dessus. Plusieurs maisons ont été pillées & saccagées, entre autres celles de Mrs. les bourguemâtres Rendorp & Beëls. Vers les six heures du soir, une nouvelle bande, sous prétexte de chanter le triomphe patriotique, a recommencé le pillage des maisons notées par leur attachement au parti statthoudérien. Le désordre a continué encore une partie de la nuit. Le magistrat a fait ensuite une publication, pour découvrir les perturbateurs de l'ordre public. Il étoit bien tems !

MALINES (*le 30 Mai*). Tous nos conseillers sont ici de retour, à l'exception de Mrs. van der Fossen & Delaing qui étoient nommés membres du conseil suprême de révision à Bruxelles. — Les membres du magistrat qui avoient donné leur démission, se sont présentés pour reprendre leurs anciennes places. On dit que leur rentrée éprouve quelque difficulté. — Le greffier du grand-conseil est allé le 12 chercher tous les procès qui avoient déjà été transportés à Bruxelles.

Le

15. Juin 1787.

295

Le retour de notre archevêque est encore différé; l'Empereur lui a écrit de Lemberg; en lui exprimant le desir de le retrouver à Vienne.

Il s'est élevé un différent entre le clergé de cette province & M^r. Staffart de Noirmont, fiscal du grand-conseil. Dans une lettre circulaire adressée le 4 Janvier, à tous les baillis du ressort, M^r. Staffart leur ordonne de veiller sur le clergé *mis en fermentation*, dit-il, *par des esprits factieux & fanatiques*. Le clergé prétend n'avoir donné aucun lieu à une démarche si extraordinaire. D'un autre côté M^r. le fiscal assure que cela lui a été *très-expressément ordonné par Sa M. l'Empereur & Roi*. Cette affaire ne peut tarder de s'éclaircir.

On parle de la prohibition prochaine de plusieurs papiers publics dans toute l'étendue des Pais-bas, en particulier de la Gazette de Cologne, du *Courier de l'Escaut*, & du *Journal de Herve*. On assure que la proscription de ces feuilles sera incessamment décrétée par le Gouvernement sur les instances des Etats de Brabant & de Flandre.

Les Etats de Flandre sont assemblés depuis le 23. Le duc d'Arenberg s'y est rendu, le prince de Soubise & le comte d'Egmond y ont envoyé des délégués. Depuis Philippe II l'assemblée n'a jamais été si complete. Tout s'y passe avec beaucoup d'ordre. Le jour de leur entrée, toutes les boutiques étoient fermées à Gand, & le peuple rangé en haie,

mais sans armes & sans aucune apparence de tumulte.

On nous mande de Bruxelles qu'on y conçoit tous les jours de plus en plus l'heureuse espérance d'une conciliation définitive & amiable ; que les décrets de la cour qui se succèdent , & qui sont tous favorables aux vœux des habitans de cette capitale , donnent le plus grand poids à cet espoir. Voici les derniers de ces décrets émanés de l'autorité du Gouvernement.

Dépêche de Leurs Alteesses Royales à Messieurs des trois Etats de Brabant , du 28 Mai 1787.

MARIE-CHRISTINE, ALBERT-CASIMIR, Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines-Généraux des Pais-bas, &c. &c.

Très-Révérends , Révérends Peres en Dieu , Nobles , Chers & Bien-Amés.

Ayant reçu & examiné les représentations que vous nous avez adressées le 15 de ce mois , nous les avons portées avec empressement à la souveraine connoissance de l'Empereur , comme nous l'avons fait à l'égard de toutes celles qui les ont précédées & celles qui les ont suivies : en proposant à Sa Majesté les voies & les moyens les plus conformes à la constitution & au vœu de la nation , bien certains que vous reposant sur nos soins & nos sentimens , comme sur ce que nous avons déclaré & vous déclarons encore par la présente , vous attendrez avec autant de confiance que de tranquillité , la résolution que l'éloignement actuel de Sa Majesté doit nécessairement retarder.

Et pour ne rien vous laisser à desirer en attendant , sur ce que vous devez vous promettre de notre sincérité comme de notre influence , nous vous répétons & confirmons ici , ce

15 Juin 1787.

297

que nous vous avons déjà déclaré par notre dépêche du 28 Avril, relativement aux abbâies, dont les chefs ont le droit de siéger dans votre assemblée, & que nous ne balançons pas de confirmer dès-à-présent, la confiance où vous devez être, que Sa Majesté fera observer exactement sur cette partie de vos représentations, tout ce qui se trouve exprimé à cet égard tant dans la *Joyeuse Entrée*, que dans le Concordat de 1564.

Nous nous promettons de recevoir dans peu une résolution favorable de l'Empereur, pour la nomination aux dignités d'abbés & d'abbesses des abbâies qui sont actuellement vacantes.

S'il s'agissoit de changemens à l'égard des chapitres, monasteres ou autres établissemens pieux, on n'y procéderoit que d'une manière qui ne bleisseroit en rien la constitution.

Les vues de Sa Majesté sur l'emploi des biens des maisons religieuses supprimées, ainsi que des confrairies, portant sur un emploi également conforme à la justice & au plus grand bien de la religion & de l'humanité, nous sommes convaincus d'avance, que vous étant connues & développées, comme elles le seront dans tous leurs détails, il ne vous restera aucun doute sur l'important usage auquel l'Empereur les destine; & Sa Majesté recevra certainement avec autant de plaisir que de confiance, ce que vous pourriez avoir à proposer de plus utile, relativement au but dont elle s'occupe, d'après les regles de la constitution & des loix: vous prévenant que nous avons résolu de suspendre en attendant toute vente ultérieure des biens des maisons supprimées.

L'établissement des nouveaux tribunaux de justice est déjà révoqué dans le fait par le rétablissement actuel des anciens tribunaux; & quant à ce qui regarde le nouveau Règlement pour la procédure civile, nous avons résolu de le tenir en suspens, & de donner d'abord à cet effet les ordres nécessaires.

Il ne fera fait de la part du Gouvernement

général, aucune interdiction dans l'administration de la justice, qui soit ou puisse être contraire à la *Joyeuse Entrée*.

Le Diplôme concernant la nouvelle organisation du Gouvernement ayant été communiqué par ordre exprès de l'Empereur, nous devons attendre sur votre demande à cet égard les intentions ultérieures de Sa Majesté, vous prévenant au reste qu'il n'opere & n'opérera en attendant, que relativement aux seuls points qui ne sont point contraires à la *Joyeuse Entrée*: que l'article des sceaux ne porte que sur ceux qui étoient ci-devant sous la garde du chef & président de l'ancien conseil-privé; & que les expéditions pour la province de Brabant, seront toujours signées par nous, & contresignées par un secrétaire, ayant patentes pour signer en Brabant.

Nous avons résolu de faire cesser l'établissement des intendances, ainsi que les fonctions des intendans, & de leurs commissaires: ce qui fera l'objet d'une déclaration qui sera portée d'abord.

Nous porterons avec plaisir à la souveraine connoissance de l'Empereur, les instances que vous réitérez pour la continuation de la députation.

Vous ne devez pas douter que l'intention de Sa Majesté ne soit d'observer à l'égard de la chambre-des-comptes & du pais de Limbourg & d'Outre-Meuse, ce que la *Joyeuse-Entrée* établit à l'égard de l'une & de l'autre.

Nous avons résolu de pourvoir d'abord d'une manière qui donnera plein appaisement, sur ce que vous nous avez représenté à l'égard des corps de métiers: nous avons déjà agréé à cet effet un nouvel édit qui paraîtra incessamment.

Nous avons pourvu de même à l'objet de vos représentations & à celles des Nations de cette ville, concernant l'administration du canal, à l'égard duquel nous avons résolu de rétablir les choses sur l'ancien pied, comme vous en ferez informés par les dispositions
dont

15. Juin 1787.

299

dont nous avons déjà ordonné l'expédition , & qui seront dépêchées incessamment.

Quant à ce qui touche le négociant de Mondt (a) , nous nous en remettons à la dépêche de ce jour , que vous avez déjà reçue , & dont nous vous confirmons encore le contenu.

Après ces diverses explications , après ces dispositions également conformes à vos instances & à la *Joyeuse Entrée* , après cet exposé sincère de nos principes & de nos sentimens , nous croions avoir lieu d'attendre de la confiance de la nation , qu'appaisée sur ses doutes & sur ses inquiétudes , elle dirigera sa conduite , d'après les mouvemens de sa confiance dans l'équité & la justice de l'Empereur , comme dans son amour pour ses fideles sujets.

A quoi nous ajouterons , que si indépendamment des objets touchés ci-dessus , il en étoit d'autres à l'égard desquels il existeroit une infraction à la *Joyeuse Entrée* , nous y disposerons d'après les principes de notre présente dépêche. A tant , très-Révérends , Révérends Peres en Dieu , Nobles , Chers & Bien-Amés , Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles , le 28 Mai 1787. Paraphé BEL. Vt. Signé MARIE & ALBERT. Plus bas étoit , Par Ordonnance de Leurs ALTESSES ROYALES. Contresigné DE REUL.

Pour copie DE COCK.

Dépêche de Leurs Alteſſes Royales à Mesſeigneurs des trois Etats de Brabant , du 28 Mai 1787.

MARIE-CHRISTINE , ALBERT-CASIMIR , Lieutenantan,

(a) Ce négociant impliqué dans l'affaire des vivres a été conduit à Vienne , pendant que son procès étoit pendant au conseil de Brabant. Les Etats l'ont réclamé.

II. Partie.

V

ténans, Gouverneurs & Capitaines-Généraux des Pais-bas, &c. &c.

Très-Révérends, Révérends Peres en Dieu,

Nobles, Chers & Bien-Amés.

Nous venons de recevoir du chancelier de Cour & d'Etat, prince de Kaunitz, au sujet de l'affaire du négociant de Hondt, l'information que nous nous empressons de vous faire par l'extrait ci-joint, de la dépêche de ce ministre du 19 de ce mois; nous nous persuadons que cette nouvelle, que nous vous chargeons de communiquer de notre part au Tiers-Etat, appaisera les alarmes que l'on a conçues sur le sort de ce négociant. Nous vous prévenons au surplus, que nous avons encore hier fait expédier une estafette pour Vienne, avec votre représentation du 26, & la requête du Tiers-Etat y jointe, & que nous avons fait des instances réitérées & les plus vives, pour que le négociant de Hondt, soit incessamment remis en liberté & renvoyé ici, sans qu'il lui soit fait le moindre mal. A tant, très-Révérends, Révérends Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-Amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 28 Mai 1787. Etoit paraphé BEL. *Vt. Signé* MARIE & ALBERT; & plus bas, *par Ordonnance de leurs ALTESSES ROYALES. Contresigné* de REUL.

Pour copie, DE COCK.

Extrait d'une lettre de Son Altesse le prince de Kaunitz, datée de Vienne, le 19 Mai 1787.

Quant à l'affaire du négociant de Hondt, j'ai appuyé auprès de Sa Majesté, la proposition du Gouvernement général à son sujet, avant d'avoir reçu la représentation des Etats qui y est relative; & j'en ai prévenu Monsieur le président du conseil de guerre, pour qu'il dispose les choses de façon, qu'à l'arrivée de la résolution de Sa Majesté, l'affaire de ce négociant se trouve encore en son entier.

Plus

15. Juin 1787.

301

Plus bas pour copie conforme à l'original.
Signé DE REUL.

Pour copie, DE COCK.

*Déclaration de l'Empereur & Roi, portant
suppression des Intendances. Du 28 Mai
1787.*

Sa Majesté étant informée que nonobstant la déclaration interprétative, émanée le 30 Avril dernier, sur l'établissement des Intendances des Cercles, du 12 Mars de la présente année, le public ne revient pas de la sensation défavorable contre cet établissement, dans lequel cependant Sa Majesté n'a eu en vue que le soulagement & le bien-être de ses sujets, elle a trouvé bon de déclarer comme elle déclare, à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-généraux des Pais-bas, que l'établissement des Intendances & l'édit émané à ce sujet, le 12 Mars dernier, viennent à cesser avec tout ce qui en dépend.

Mande & ordonne Sa Majesté, à tous ceux qu'il appartient, de se régler & conformer selon ce. Fait à Bruxelles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 28 Mai 1787. Etoit paraphé CR. *Vt.* & plus bas, par Ordonnance de SA MAJESTÉ. Signé DE REUL.

*Déclaration de l'Empereur & Roi, portant
surseance au nouveau Règlement de la
Procédure civile. Du 28 Mai 1787.*

Sa Majesté, par une suite du rétablissement des anciens tribunaux, a trouvé bon de déclarer comme elle déclare, à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-généraux des Pais-bas, qu'elle tient en suspens l'exécution du nouveau Règlement de la procédure civile, du 3 Novembre de l'année dernière, & qu'en conséquence la procédure civile s'instruira comme auparavant, selon le style des respectifs tribunaux.

Mande & ordonne Sa Majesté, à tous ceux qu'il appartient, de se régler & conformer

selon ce. Fait à Bruxelles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 28 Mai 1787. Etoit paraphé CR. *Vt. & plus bas, par Ordonnance de SA MAJESTÉ. Signé DE REUL.*

Dépêche de Leurs Alteffes Roïales, à Messieurs les seigneurs des trois Etats de Brabant, du 30 Mai 1787.

MARIE-CHRISTINE, ALBERT CASIMIR, Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines-Généraux des Pais-bas, &c. &c.

Très-Révérends, Révérends Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-Aimés.

Sur la représentation de ce jour que vos députés nous ont remise, nous vous déclarons que quant à votre demande, de tenir en surseance absolue & parfaite, sans limitation ni exception quelconque, toutes les dispositions contraires directement ou indirectement à la *Joyeuse Entrée*, ou aux droits, franchises, privilèges, chartres, coutumes, usages & autres droits quelconques publics ou particuliers: que de plus, les infractions y faites, seront aussi sans limitation ni exception quelconque, incessamment redressées & remises dans le même état, comme elles ont été depuis deux cents ans: en outre, que nous déclarons que nous nous confions pleinement que Sa M. confirmera sans réserve la déclaration que nous ferions à ce sujet; nous vous accordons entièrement cette demande.

Quant à la demande que vous nous faites, d'éloigner de notre conseil les personnes suspectes, sur lesquelles tombe selon votre représentation l'indignation publique, nous vous accordons encore cette demande, vous chargeant de nous présenter les griefs que vous croirez avoir à ce sujet, & vous prévenant au surplus que nous dirigerons immédiatement par nous-mêmes, toutes les affaires quelconques du Gouvernement.

Quant à l'objet du dernier article de votre représentation, tendant à ce que nous ordonnions

15. Juin 1787. 303

nions absolument que le ministre fasse voir le pouvoir que Sa Majesté lui auroit donné pour faire les changemens relatifs aux infractions & bouleversement du pacte constitutionnel, nous vous déclarons avec toute la sincérité dont nous sommes capables, & dont vous devez être bien convaincus; que ces changemens qui cessent absolument maintenant, n'ont été faits qu'en vertu des intentions & ordres de Sa M. qui nous ont été adressés & notifiés, & nommément en vertu des deux diplômes, en date du premier Janvier 1787, desquels on vous montrera, lorsque vous le desirerez, comme aux syndics des Nations, les originaux mêmes, de manière que le ministre n'a eu ni dû avoir aucun autre pouvoir à cet égard.

A tant, très-Révérands, Révérands Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-Amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 30 Mai 1687. Paraphé CR. *Vt. Signé* MARIE & ALBERT. Plus bas étoit, *par Ordonnance de Leurs ALTESSES ROYALES. Contresigné* DE REUL.

Pour copie, DE COCK.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Mai). Les sept bureaux des notables aiant terminé leurs observations sur le plan que Sa Majesté leur avoit fait communiquer, & Monsieur les aiant remises au Roi, ainsi que les arrêtés des différens bureaux, Sa Majesté fixa, au 25 de ce mois, la clôture de l'assemblée. Elle se rendit en conséquence ce jour, vers onze heures & demie, à l'assemblée des notables, étant accompagnée dans son carrosse, de Monsieur, de Monseigneur le comte d'Artois, du duc d'Orléans, du prince de Condé

& du duc de Bourbon; le prince de Conty & le duc de Penthièvre, ne pouvant se placer dans la voiture du Roi, s'étoient rendus à l'assemblée dans les leurs. Sa Majesté, qui étoit, ainsi que les princes, vêtue en habit de cérémonie, fut précédée, dans la voiture du service, du marquis de Coigny, son premier écuyer en survivance, du duc de Fleury, premier gentil-homme de sa chambre, représentant le grand-chambellan, du prince de Poix, capitaine des gardes-du-corps du Roi, en quartier, du duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté, & du duc de Brissac, capitaine-colonel des Cent-Suisses. Le Roi, qui étoit dans son carrosse de cérémonie, marchoit avec le même cérémonial & le même cortège qui l'avoient accompagné, lors des séances auxquelles Sa Majesté avoit assisté. Dès que le Roi fut rentré chez lui, les notables, à la tête desquels étoient Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conty & le duc de Penthièvre, eurent l'honneur de faire leurs révérences à Sa Majesté dans son cabinet, & après s'être divisés par bureaux, ils eurent aussi celui de faire leurs révérences à Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois, & aux princes du sang.

Presque tous les bureaux de l'assemblée des notables, au moment de se séparer, ont fait des arrêtés, qu'on pourroit appeller leurs *Testamens de mort*. En effet, comme dans les derniers momens de la vie toute illusion

disparoît, comme nul respect humain n'altère alors l'énergie d'une ame forte & courageuse, de même les notables, sur le point de se dissoudre, ont redoublé d'efforts pour plaider la cause des peuples; pour exposer leur misère, leurs besoins; pour invoquer cette économie, qui seule pourra les soulager; pour prémunir le trône contre les séducteurs, qui l'entourent, & qui (suivant l'expression des bureaux) *sont les ennemis naturels de toute réforme & de toute économie*. Aussi les bureaux rejettent assez unanimement tout nouvel impôt sur les terres: il en est même qui pensent, que l'extension du timbre sera pareillement une surcharge trop pesante pour les peuples: tous enfin laissent à la sagesse du Roi, à sa justice, & sur-tout à sa bonté, le soin d'ordonner à cet égard ce qui lui paroîtra le plus convenable.

Il vient encore de paroître un nouvel écrit du comte de Mirabeau, qui censure la défense de Mr. Necker contre M^r. de Calonne. Il reprend sur-tout l'ex-ministre genevois sur l'article des parties casuelles concernant le centieme denier, que les propriétaires des charges ont païé en 1780, pour 9 ans, en ayant acquitté 6 années; ce 100^e. denier rend un million par an, & pour le paiement de six années, qui a été avancé, on a donné la quittance de 9; il est clair qu'il y a 3 millions de perte. Enfin le comte prétend prouver que sous M^r. Necker le *deficit* étoit déjà de 70 millions. Il est vrai que les notables eux-mêmes, qui ont examiné les

états, soutiennent que M^r. Necker s'est trompé, avec sa ferme créance, qu'il n'est point dans l'erreur.

On écrit du Berry, que cette province, malgré son administration particulière, n'en est pas moins tombée dans la plus touchante pauvreté. Le bois, qui y valoit autrefois un très-bas prix, y est porté, pour chaque corde, jusqu'à 15 & 16 francs, les propriétaires des forêts aimant mieux laisser pourrir les arbres, que d'en tirer un parti médiocre, avec le plaisir d'obliger des infortunés. Ainsi, l'administration provinciale du Berry lui est devenue moins avantageuse qu'à la haute Guyenne. On accuse quelques gens d'affaires d'avoir le plus contribué à la ruine & à la misère actuelle des Berrichous. Cependant, des canaux partageant cette province, coupée d'ailleurs de grandes routes, pourroient encore y rétablir l'activité, l'industrie & le commerce.

Parmi les poètes qui exercent leur verve en l'honneur de M^r. le duc de Harcourt, auquel l'espérance de la nation vient d'être confiée, on distingue un ancien missionnaire, frère d'un savant illustre (a), qui à

(a) Et qui le seroit encore davantage, si moins irrésolu, moins timide & moins indolent, il mettoit enfin au jour la suite de l'*Histoire des tems fabuleux*, dont il a les matériaux tout prêts, & que le public éclairé attend avec tant d'impatience. On prétend que la très-mauvaise critique de Mr. l'abbé du Vésin

15. Juin 1787.

307

L'âge de 60 ans a consacré une épître à l'Institutur de l'auguste enfant; en voici le début.

Depuis longtems, Harcourt, vos illustres ancêtres
Etoient un ferme appui du trône de leurs maîtres.

Cent fois la France vit ces héros valeureux
Les suivre aux champs de Mars, vaincre & mourir pour eux.

Vous de leurs sentimens héritier magnanime,
Un plus noble dessein vous presse & vous anime.
Former un digne fils au meilleur de nos Rois,
C'est plus que soutenir son Empire ou ses droits.
Louis vous confiant sa plus chere espérance,
A mis entre vos mains les destins de la France.
C'est peu pour ce grand Roi de remplir tous nos vœux,

Sa bonté comme à nous s'étend à nos neveux:
Par un siecle qui passe elle n'est point bornée.
Fixant de nos climats l'heureuse destinée,
Il veut perpétuer ce regne des vertus
Que n'ont point égalé les beaux jours de Titus. (a)

Mrs. les supérieurs du séminaire de St. Sulpice à Paris, viennent de faire restaurer 14 grands tableaux qui décorent les deux chapelles de leur Maison, ouvrage qui fait

Voisin * lui a fait lâcher prise & l'a déterminé à rester dans une lâche inaction. Si cela est, il faut convenir qu'avec beaucoup d'érudition on peut avoir très-peu de fermeté & de courage. 15 Sept. 1785, p. 87. * i 1780, 1

(a) je me dépote toujours quand je vois cet Empereur de deux ans, connu seulement par une emphatique phrase de bienfaisance, élevé au-dessus de Neron qui pendant 5 ans fut tout autrement bon & sage que lui.

honneur aux foins & au goût de ces dignes ecclésiastiques. Les peintures de la grande chapelle firent la réputation du célèbre le Brun : ces belles productions méritèrent l'attention de Louis XIV , qui jugea cet artiste capable de peindre ses conquêtes dans la galerie de Versailles. *La Pentecôte* de le Brun, & *la Présentation au Temple* de le Sueur, sont les plus beaux tableaux de cette suite ; ces deux magnifiques compositions sont d'un style simple , noble & bien fait pour inspirer le sentiment de la piété. Ces morceaux précieux étoient si couverts de crasse , que l'on ne distinguoit plus les figures , ni les masses de lumière & d'ombre : ils avoient été endommagés en plusieurs endroits ; mais moienant de grandes précautions , ils ont été restaurés avec le plus grand succès par le sieur Martin G. L. Laporte.

NOUVELLES DIVERSES.

Par un décret émané du St. Siège , on récite dans toute l'Italie , l'Espagne , le Portugal , la Pologne &c , durant la Messe la collecte *ad avertendum schisma* ; laquelle est conçue en ces termes : *Deus , qui errata corrigis , & dispersa congregas , & congregata conservas ; quæsumus , super populum christianum tuæ unionis gratiam clementer infunde ; ut , divisione rejectâ , vero Pastori Ecclesiæ se uniens , tibi dignè valeat familiarî.* — Un édit de Sa M. l'Empereur & Roi , en date du 29 Mai , révoque celui

du 17 Mars, concernant les corps de métiers qui sont rétablis dans leurs anciens droits & privileges. — En conséquence de la dépêche de L. A. R. qui maintient toutes choses sur l'ancien pied, telles qu'elles étoient *il y a deux cents ans*, la procession de la Ste Trinité s'est faite dimanche le 3, avec la pompe ordinaire, tous les corps ecclésiastiques & civils y ont assisté. — L'écrit qui dans les circonstances a reçu le plus d'accueil, est celui qui porte pour titre *Discours prononcé aux Etats de Brabant le 23 Avril*. On en a fait plus de 20 éditions; on le trouve aussi dans le *Journal politique* de Liege N. 23 & autres ouvrages périodiques; les bornes de nos feuilles & diverses considérations nous empêchent de le placer ici. — M^r. le baron de Martini a quitté Bruxelles, pour aller, dit-on, à Aix-la-Chapelle; M^r. l'abbé Dufour est parti quelques jours après, pour voyager sous le nom de M^r. d'Isis. M^r. Van de Velde, secrétaire du Gouvernement, est allé à Vienne. — L. A. R. ont pris séance au conseil royal, mais depuis quelques jours S. E. le comte de Belgiojoso n'y paroît plus. — Le conseil de Brabant, par un décret du 1 Juin, a pros crit le Journal de Herve, autrement dit *Journal général de l'Europe*, dont l'auteur avoit contrôlé d'une manière indécente les réclamations de la nation. On s'attend à un décret semblable contre le *Courier de l'Escaut*, le plus bas & le plus lâche de tous les écrivains (& c'est infiniment

* 1 Avril
1787, p. 527.

dire), qui voudroit actuellement laver son infamie en paroissant bon chrétien, mais c'est une pénitence tardive qui ne durera qu'autant qu'il sera obligé de faire l'hypocrite (a). — Un autre écrivassier a tourné tout-à coup casaque à ses bienfaiteurs & promoteurs, pour faire sa cour aux Etats par des *Observations* que cette illustre assemblée a prises en pitié. Elle lui a, dit-on, envoyé charitablement le R. P. Godefroi d'Alost, nouvellement rappelé de son exil, pour l'engager à rétracter les infamies écrites contre la religion & les mœurs *, à faire pénitence en silence & en retraite; de peur que le procureur-général de Brabant ne continue les informations commencées contre lui, & qu'il n'a suspendues qu'en vertu d'ordres qui ne subsistent plus. Comme ce jeune évanté écrit sur les choses qu'il ignore, & qu'ainsi il peut s'exercer dans la carrière la plus étendue qu'aucun écrivain ait jamais parcourue, il lui est arrivé de parler encore ici d'*ultramontanisme*; interrogé ce que c'étoit, il a dit qu'il écriroit à M^r. D. qui dans je ne sais quelle *préface* fait mention d'une *hydre* portant ce nom; que pour lui il ne faisoit que copier & compiler sans s'embarasser de la signification des mots; que c'est par la même étourderie qu'il a copié un

(a) Je dois être bien honteux d'avoir loué une de ses brochures qui ne s'est trouvée bonne, que parce que par hazard il n'étoit pas payé pour en faire une mauvaise. 15 Avril 1785, p. 567.

15. Juin 1787.

311

long passage du fanatique Watfon, sectaire acharné contre Philippe II *, sans songer à l'indécence qu'il y avoit de présenter un extrait de la déclamation de cet énergumène à une assemblée de Prélats & de Seigneurs catholiques. — Pour prévenir les tumultes populaires, 6000 bourgeois de Bruxelles se sont offerts à monter régulièrement la garde. — L'abbé de Coudenberg a présenté à Leurs Alteſſes Roïales une requête au moment qu'elles se rendoient au conseil. Elle roule, à ce qu'on assure, sur la suppression de son abbaye.

* 15 Août 1778, p. 561.



☞ Au milieu d'un petit recueil de piéces que je veux bien avouer, un libraire a inséré un catalogue d'ouvrages dont plusieurs me sont très-étrangers. Il est faux aussi que tous ces ouvrages prennent la défense de l'Eglise, comme le porte le titre de ce catalogue. Qu'a de commun avec l'Eglise la *Sûreté des Brabrançons*, sobriquet plaisamment imaginé par ce même libraire? Je prie les lecteurs qui ont ce recueil de bien vouloir arracher le dit feuillet qui fuit la p. 126.

J'ai reçu les *Lettres d'un voyageur, sur les causes de la structure actuelle de la terre*; je m'en occuperai au premier moment de loisir.

J'enverrai à Mr. A. de L. ce qu'il demande. Je ne puis faire usage de ses remarques grammaticales, mais l'anecdote trouvera place dans l'occasion.



Le Sr. Plon, imprimeur de Nivelles en Brabant, se propose de réimprimer les *Réflexions morales du Pere J. P. Lallemand, sur le Nouveau-Testament, avec des notes pour l'intelligence du sens littéral, & la Concorde des quatre Evangélistes*, 12 vol. in-12. Ouvrage d'une exacte orthodoxie, généralement estimé en France dès le commencement de ce siècle, & qui a été opposé avec le plus brillant succès, aux *Réflexions* de Quésnel, destinées à répandre, sous le voile de la piété, les erreurs du Parti — Les *Réflexions* du P. Lallemand, judicieusement assorties au sens littéral, pleines d'excellentes moralités, nourrissent les sentimens de piété & de religion, & font sentir profondément l'excellence de la doctrine évangélique; en même tems que des notes savantes, fruit de la connoissance des langues, de l'érudition & d'une saine critique, éclaircissent toutes les difficultés du texte. — On peut souscrire pour cet ouvrage, jusqu'au 15 Août, chez Emm. H. Jos. Plon, Imprimeur à Nivelles; chez le Sr. Boulanger, Expéd. des Journ. & Gaz. à la Poste Impériale à Liege; & chez le Sr. Dauvrain, Imprimeur de la Liste de Spa, demeurant à Liege, à la Cuve d'or, rue sur Meuse. Le prix de la souscription est de 30 livres de France. — Il est à souhaiter que l'Imprimeur qui s'est chargé de cette utile & édifiante entreprise, joigne à la bonne volonté, à des vues droites & honnêtes, l'exactitude & la persévérance si rares aujourd'hui dans les promesses typographiques, & particulièrement à l'égard des ouvrages proposés par souscription.

Dans le dern. Journ. p. 167, l. 15, contenir, lisez maintenir. — P. 169, l. 20 de la note, en

15. Juin 1787. — 315

l'Europe, lisez dans l'Europe. — P. 187, l. 34, que j'ai cru, lisez que je l'ai cru. — P. 199, l. 17, épuiser, lisez épuisé. — P. 202, l. 24, salamanecs, lisez salamalects. — P. 208, l. 22, après populace, placez un point.

Dans le Journal du 15 Mai, p. 153, l. 2 de la note, itatique, lisez itatistique.

Un de mes correspondant s'étant plaint que les citations n'étoient pas toujours justes, je redresse ici celles qui l'embarraissent. Dans le J. du 1 Janv. 1777, p. 29, l. dern. lisez 1 Avril 1776, p. 497. — Dans le J. du 1 Mai 1782, p. 8, l. dern. lisez 1 Mars, p. 325. — Dans le J. du 1 Janv. 1787, p. 17 l. pénult. lisez 1 Mai 1781, p. 11. — Dans le J. du 15 Janv. 1787, p. 117, l. 1 de la note, lisez 15 Mai 1786, p. 136. — Dans le même Journ. p. 147, l. 2 de la note (a), lisez 15 Mars 1785, p. 459. — Dans le J. du 15 Févr. 1787, p. 263, l. 13 de la note, lisez 1 Avril 1786, p. 553. — Dans le J. du 1 Mars 1787, p. 337, l. 13, lisez 15 Juill. 1786, p. 406. — Dans le J. du 1 Avril 1787, p. 484, l. 6 de la note, lisez Févr. 1772, p. 88.



TABLE.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	267
		<i>Du Caire.</i>	269
		<i>Alger.</i>	270
POLOGNE.	{	<i>Varsovie.</i>	271
		<i>Kaniow.</i>	272
ESPAGNE.	(	<i>Madrid.</i>	275
ITALIE.	{	<i>Rome.</i>	277
		<i>Naples.</i>	278
ANGLETERRE.	(	<i>Londres.</i>	279
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	284
		<i>Munich.</i>	286
		<i>Cassel.</i>	286
		<i>Aix-la-Chapelle.</i>	287
PAYS-BAS.	{	<i>La Haye.</i>	289
		<i>Leyde.</i>	293
		<i>Malines.</i>	294
FRANCE.	(	<i>Paris.</i>	303
<i>Nouvelles diverses.</i>			308

